

# Verbatim de la Réunion publique Débat public ERIDAN

Date et heure : 23 septembre 2009 à 19h

Lieu : Allex, Salle Polyvalente

Durée : 2 heures 25

Audience : 53

## I. Présentation du débat public ERIDAN

### **Pierre GERVASON, CPDP**

La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) Eridan est heureuse de vous accueillir pour ce débat. Nous sommes heureux d'être à Allex. Je vais laisser M. Crozier faire un petit mot d'introduction. Ensuite, vous présenterez la tenue du débat et nous entrerons dans les questions/réponses.

### **Gérard CROZIER, maire d'Allex**

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, bonsoir. J'ai le plaisir de vous accueillir et d'ouvrir cette réunion publique sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel appelé Eridan. En remerciant tout d'abord les membres de la CPDP présents ce soir : Madame Violette Le Quéré Cady, M. Pierre Gervason, M. Michel Giacobino, M. Seimandi, directeur du projet GRTgaz, M. Connangle, chef de projet GRTgaz, M. Charnay qui représente la DIREN et M. Cariot. Je voudrais aussi faire un petit clin d'œil au local de l'étape, si vous me permettez l'expression, M. Fayollet, qui est un collègue élu de la commune de Loriol. Je remercie cette commission d'avoir choisi d'organiser un débat à Allex. Notre commune est en effet concernée par le projet Eridan puisqu'elle fait partie de la zone soumise à étude. Une large concertation a été lancée cette année. Des débats publics sont organisés pour prendre en compte les échanges avec tous les acteurs du territoire et pour définir un tracé de moindre impact. J'invite donc toutes les personnes présentes dans le public ce soir à suivre dans un premier temps la présentation du projet par les représentants de la commission et de GRTgaz et ensuite à participer au débat que j'espère fructueux.

Un débat public est nécessaire et important : c'est l'avis du maire et du citoyen qui vous remercie de votre attention. Je passe la parole à M. Gervason.

**Pierre GERVASON, CPDP**

M. le maire, merci. Je vais vous présenter la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au sens large et la Commission Particulière qui traite du sujet Eridan. La CNDP a été créée en 1995 et est devenue une commission nationale indépendante en 2002 dans la loi de M. Barnier. C'est une commission indépendante et neutre, qui n'a pas à se prononcer sur le projet que nous gérons au niveau débat, cette tâche étant dévolue à GRTgaz, le maître d'ouvrage. Nous ne sommes pas là pour donner d'avis sur le fond.

Pourquoi un débat public sur un projet déterminé ? Pour une raison technique et économique qui fait que, pour certaines conditions, par exemple dans le cas du gazoduc qui vous concerne ce soir, de diamètre et de longueur, le maître d'ouvrage est obligé de saisir la CNDP qui peut décider ou pas, mais en général décide de faire une Commission Particulière pour gérer ce projet particulier. La CPDP constituée pour ce projet Eridan tel qu'il a été nommé – M. Seimandi pourra peut-être vous donner l'étymologie – comporte 5 membres. Le Président de cette commission est M. Patrick Legrand, qui est ancien président de France Nature Environnement, qui a travaillé dans plusieurs cabinets des ministères d'environnement et qui a été à l'INRA. Ce soir, il est à Grenoble pour une autre commission particulière sur les nanomatériaux, on est donc obligé de se répartir le travail. Un autre membre est Mme Patricia Watemberg, qui est présidente de l'INRA de Paris, qui est également absente ce soir. Par contre, M. le maire a cité Mme Violette Le Quéré Cady, qui se lève et qui fait des coucous à l'assistance, qui est scénariste et dessinatrice de bandes dessinées sur des thèmes environnementaux et sociétaux importants comme les OGM, les sols, etc. Michel Giacobino qui va dire un mot sur lui-même parce qu'il connaît mieux son CV que moi. Moi, qui suis un ancien de l'industrie au niveau recherche, développement et communication.

Nous sommes ici parce que le projet Eridan entre dans les critères de saisine de la CNDP. Nous sommes là pour organiser ce débat qui se place en amont de l'enquête publique. Nous ne sommes pas, en tant que commission, amenés à prendre des positions sur les aspects techniques, économiques, impacts, stratégiques, qui sont du ressort de GRTgaz.

Ce soir, nous avons, en plus du débat avec vous, un thème qui sera développé par M. Charnay de la DREAL sur la biodiversité et le patrimoine biologique, un sujet assez important ici, je vois M. le conservateur de la réserve qui est là.

Nous sommes absolument neutres, impartiaux. Tout ce que vous allez dire ce soir est noté. Ce n'est pas de la police bien sûr, nous notons tout parce que tout ce qui est dit est porté au dossier.

Comment se passe un débat public ? Une fois que la CPDP a été décrétée, nous avons 4 mois pour faire les réunions locales. Dans ce cas-là, nous allons tenir jusqu'à début novembre. Ensuite, la CPDP fait une synthèse de tout ce qui a été dit dans toutes les réunions. Nous en aurons en tout pratiquement une vingtaine. Tout ce dossier, nous avons 2 mois pour le réaliser et, ensuite, il est transmis au maître d'ouvrage qui a 3 mois pour dire ce qu'il en fait, pour se décider, pour s'engager ou ne pas s'engager sur certaines positions.

Notre rôle aussi est de veiller à la sérénité du débat. Par certains côtés, nous sommes tenus aussi de motiver quelquefois peut-être les amis de GRTgaz dans la mesure où, si une réponse est promise ou une réponse est due, la CPDP veille à ce que cette réponse soit faite.

Ensuite, une fois que GRTgaz aura fait son commentaire et pris sa décision sur la tenue des débats et sur ce qu'il en ressort, on entrera dans la phase administrative plus traditionnelle qui comprendra la phase d'enquête publique. Nous ne sommes pas là, nous commission, pour défendre, attaquer, juger le bien-fondé du débat public. Nous sommes là pour ramener les questions. Ensuite, une fois que seront publiées les réponses de GRTgaz, ce sera à vous, les citoyens, de veiller à ce que GRTgaz tienne ses engagements. Notre rôle s'arrête à la remise du dossier au maître d'ouvrage.

Ce soir, il y aura un thème particulier qui sera développé sur le patrimoine biologique.

Vous verrez dans la lettre d'information que nous avons encore plusieurs réunions : une à Rovaltain à Valence, une à Lapalud du côté de Pierrelatte, une à Tersanne, une à Montboucher-sur-Jabron qui nous amènera fin octobre, pour ensuite des réunions de clôture : une à Valence le 5 novembre et une le 19 novembre à Avignon au Palais des Papes.

Toutes ces informations sont mises à votre disposition, mais nous ne faisons pas que mettre des informations à votre disposition, nous pouvons récupérer les vôtres. Comment lire les informations ? Vous avez les sites Internet : le site Internet du débat public et le site Internet de GRTgaz. Vous pouvez nous transmettre vos questions soit sur le site Internet soit par télécopie soit par visite à notre bureau d'Avignon. Toutes les questions sont transmises à GRTgaz pour réponse. C'est donc un va et vient d'informations qui se fait entre la CPDP et vous.

Je voulais juste conclure en disant que nous sommes neutres, nous ne sommes pas là pour prendre position sur le projet, nous sommes là pour vous écouter. N'hésitez pas, tout est noté, vous avez un verbatim, il y aura un compte rendu écrit de chaque mot : c'est uniquement pour être sûr que tout ce qui a été acté et a bien été transmis par la suite.

N'oubliez pas non plus qu'aucune question n'est illégitime. Toute question est bonne. Et à toute question, il y aura une réponse immédiate ou un peu retardée.

Je vous remercie d'être venus ce soir. Nous avons pris un peu de retard pour un problème d'intendance épistolaire si je peux dire. Je vais passer la parole à GRTgaz, M. Seimandi, directeur du projet et, dans le courant du déroulé des questions, nous aurons une présentation de la DREAL. Merci d'être venus.

## **II. Présentation du projet Eridan**

### **Georges SEIMANDI, directeur du projet GRTgaz**

Merci M. Gervason. M. le maire, mesdames et messieurs les élus, bonsoir. Je suis Georges Seimandi, le directeur du projet. Je suis avec Jean-Noël Connangle, le chef du projet. Je vous propose une présentation du projet sans plus attendre et sans plus de formalités, appuyée de quelques diapositives.

Le projet que nous avons baptisé Eridan vise à créer de nouveaux moyens de transport entre Saint Martin-de-Crau dans le Nord des Bouches-du-Rhône et Saint-Avit dans le Nord de la Drôme.

Une présentation rapide du maître d'ouvrage et du projet et puis ses caractéristiques.

Avant cela, permettez-nous de nous présenter. Le maître d'ouvrage GRTgaz est une filiale du Groupe GDF Suez. GRTgaz est l'un des deux transporteurs de gaz naturel en France. Transporter du gaz naturel, c'est exploiter un réseau, le développer – le développer, c'est par exemple conduire un projet comme aujourd'hui – et commercialiser les capacités de transport.

Comme partout en Europe, le transport du gaz naturel est une activité régulée. Le mot de régulation est assez à la mode actuellement, notamment au regard des marchés financiers. La régulation est exercée par une autorité administrative indépendante : la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). On pourra revenir sur ces sujets si vous voulez. Juste une précision : GRTgaz ne vend pas de gaz naturel. Nous le transportons, nous l'acheminons depuis les points d'entrée dans le pays puisque le gaz naturel est une énergie importée et nous l'amenons jusqu'aux grandes zones de consommation où des distributeurs et des commercialisateurs acheminent le gaz naturel jusque vers les consommateurs.

Voilà ce qu'est le réseau de transport en France, voilà notre outil de travail. C'est ce qui figure en bleu sur cette carte. Pour faire notre métier chez GRTgaz, on s'appuie sur une expérience d'une cinquantaine d'années, il y a plus de 30 000 kilomètres de transport en France, il y en a ici à Alex sauf erreur de ma part.

Dans le Sud-ouest de la France, c'est une autre société, qui s'appelle TIGF, une société du Groupe Total, qui transporte le gaz naturel.

Sur cette carte, on voit que le réseau de transport est bien plus dense au Nord du pays qu'au Sud. On va y revenir, c'est une information qu'il faut garder en tête parce que c'est l'une des motivations de notre projet que de densifier le réseau dans le Sud de la France : on verra pourquoi.

Voilà en rouge le lieu du projet entre Saint-Martin-de-Crau au Sud et Saint-Avit au Nord.

Finalement, on pourrait s'arrêter après cette diapositive, mais on va continuer. L'objet technique dont on va parler est une canalisation de transport de gaz naturel que l'on envisage – je dis bien « envisager », ce n'est pas un manque de motivation, je vais essayer d'expliquer pourquoi – de construire sur 200-220 kilomètres. C'est un projet qui n'est pas décidé aujourd'hui. Alors, vous allez me dire : « Mais pourquoi toute cette organisation, pourquoi sommes-nous là ce soir si le projet n'est pas décidé ? ».

Parce que justement, le débat public a instauré ce principe vertueux, qui pousse les maîtres d'ouvrage à dialoguer avant que la décision soit prise. Il y a au moins deux avantages. Nous ne sommes pas sous la pression du planning et nous avons donc le temps de discuter. Deuxième avantage, à ce stade, le projet est encore malléable. C'est donc une vraie vertu que de débattre en amont et nous comptons beaucoup sur ce débat public pour nous éclairer même si, vous le verrez, nous avons déjà réalisé quelques études sur le sujet.

C'est un projet qui, s'il se décide, verrait le jour à l'horizon 2015. On a encore un peu de temps, mais pour une mise en service en 2015, cela nous amène à démarrer le chantier en 2013. Pour démarrer un chantier en 2013, il nous faut une autorisation en 2011 et on est déjà fin 2009.

C'est un projet qui coûterait environ 500 millions d'euros. Je précise que c'est un financement privé à 100 % par GRTgaz, une société anonyme. Il y a zéro financement public là-dessus.

Vous allez me dire : « Pourquoi tout cela ? Pourquoi ce projet ? » Le débat public a inscrit ce principe dans ses fondamentaux, il paraît important de dialoguer sur le pourquoi des projets et de ne pas venir voir uniquement les gens qui vont être concernés dans leur terrain en leur disant comment on va faire la remise en état du terrain. On porte aussi au débat l'opportunité parce que, dans une société moderne, tout le monde a un avis sur le sujet et il nous faut l'entendre.

Pourquoi encore une canalisation de transport de gaz naturel ? Pour deux raisons essentielles : il s'agit de sécuriser l'approvisionnement en énergie de la France pour demain. Deuxième motivation, le gaz naturel est commercialisé dans un marché ouvert alors qu'avant il était monopolistique. Pour que ce marché s'exerce, il nous faut décongestionner les tuyaux, les canalisations qui existent.

Pourquoi le thème de la sécurité d'approvisionnement est-il sur le devant de la scène ce soir et dans l'actualité ? Aujourd'hui, en France, les approvisionnements sont déjà bien diversifiés. Nous rendons gloire à ceux qui nous ont précédés, ils ont bien travaillé, les politiques, les ingénieurs de Gaz de France à l'époque, les pouvoirs publics. Aujourd'hui, on a des approvisionnements diversifiés entre du gaz qui vient de la Mer du Nord, du gaz qui vient d'Afrique, du gaz qui vient de Russie, du gaz qui vient des Pays-Bas. Aujourd'hui, 50 % du gaz naturel consommé en France est extrait de gisement européens. D'ici 10-15 ans, ces gisements européens auront diminué de moitié. Il nous faut donc aller chercher le gaz ailleurs. Sauf que 70 % des réserves de gaz naturel dans le monde sont détenues par l'Iran, le Qatar et la Russie. Il nous faut donc trouver une diversification des sources d'approvisionnement, si l'on ne veut pas demain dépendre trop d'un seul fournisseur, par exemple la Russie au hasard. Au mois de janvier, on a connu une crise sur le sujet. Si un fournisseur nous coupe le robinet demain, comme on a de moins en moins de gaz naturel en Europe, nos approvisionnements manqueront. On y reviendra, ce n'est pas théorique, on est passé près de la sanction au mois de janvier de cette année.

C'est donc un projet à vocation française et européenne qui vise à mieux travailler sur l'indépendance de l'Europe pour ses approvisionnements énergétiques.

Deuxième motivation – pédagogiquement, on distingue ces deux motivations, mais elles se rejoignent à vrai dire – jusqu'à une date récente, vous consommateurs, et notamment les industriels mais aussi les particuliers, quand vous aviez besoin de gaz naturel, vous vous adressiez à une entreprise qui s'appelait Gaz de France. Aujourd'hui, il y a plus d'une cinquantaine de sociétés qui font commerce du gaz naturel. Ces sociétés veulent rentrer sur le marché et disent à la Commission de Régulation de l'Énergie : « Expliquez à GDF Suez qu'il nous faut un peu de place dans les canalisations. » Aujourd'hui, il y a une vraie question de congestion dans les canalisations de transport existantes. Il nous faut donc décongestionner le réseau pour que la concurrence se fasse et qu'in fine, bénéficiant de la concurrence, les consommateurs bénéficient d'un gaz moins cher. Il y en a déjà certainement parmi vous qui se disent « je ne comprends pas, sur ma dernière facture, c'était plus cher », c'est vrai, on pourra revenir sur le sujet.

Dans le Sud de la France, on a trois grands projets de nouveaux points d'entrée du gaz naturel dans le pays.

- Dans le Sud-ouest, une société envisage de créer un terminal méthanier dans l'estuaire de la Gironde.
- A travers les Pyrénées, il y a un projet d'interconnexion entre la France et l'Espagne.
- A Fos, place stratégique sur le commerce des produits gaziers et pétroliers en Europe, il y a plusieurs projets de terminaux méthaniers.

Si au moins un de ces projets se réalise, pour remonter le gaz naturel dans le Nord de la France et en Europe, cela passe par la Vallée du Rhône et la canalisation qui existe déjà est trop petite. C'est pour cela qu'il nous faudrait faire cette 2<sup>ème</sup> canalisation.

Tous ces projets, avec le nôtre, contribuent à cette diversification des approvisionnements pour mieux les sécuriser demain et à cette fluidification du marché. Tous ces projets sont à l'horizon 2014-2015. C'est pour cela que l'on est là aujourd'hui, pour que l'on soit prêt au moment voulu au cas où.

Pour réussir un projet comme celui-là, il ne suffit pas de considérations stratégiques, il faut aujourd'hui veiller, nous maître d'ouvrage, à la meilleure insertion dans le territoire traversé parce que l'on a conscience que l'on va poser notre canalisation chez les autres.

On est dans la Vallée du Rhône. L'insertion territoriale est un vrai défi. Vous le voyez sur cette carte, il n'y a pas beaucoup de place. Quelqu'un de la DREAL, de la direction régionale des services de l'Etat en Rhône-Alpes, me disait que la Vallée du Rhône est l'endroit du monde où l'on a déjà la plus grande concentration de transport de matières avec des canalisations, deux voies ferrées voire trois, une autoroute, une route nationale. Par conséquent, trouver de la place dans ce concert-là en gênant le moins possible va être un vrai défi et c'est ensemble qu'il faut le relever. D'autant plus que c'est un endroit qui connaît de fortes dynamiques démographiques. Les élus vivent cela au quotidien sur les questions d'urbanisme. C'est un endroit qui est fortement marqué par les activités économiques : il faut loger les gens et il faut aussi travailler. C'est un endroit où l'agriculture a fait d'énormes efforts pour que la production soit de qualité. J'étais au salon Tech&Bio il y a 15 jours : on voit les efforts. La Drôme est le 1<sup>er</sup> département de France en production d'agriculture biologique. C'est un environnement naturel remarquable : il suffit d'ouvrir les yeux, et encore, on nous a bien sensibilisés au fait que ce qui était le plus visuel n'était pas forcément le plus critique au sens biologique. C'est un endroit où il y a déjà beaucoup d'infrastructures.

Pour cheminer là-dedans, on est allé voir beaucoup de monde pour essayer de comprendre les enjeux locaux. On a rencontré les services de l'Etat, les élus, on s'est associé à des experts régionaux spécialisés sur les questions d'agriculture, d'urbanisme, de biodiversité et on a présenté aux élus locaux non pas un tracé, mais un fuseau d'étude de 2 à 4 kilomètres de large où nous allons essayer de chercher un tracé de moindre impact. Nous comptons beaucoup sur le débat public pour nourrir ces études d'impact.

Il n'y a pas de recette miracle pour trouver un tracé, il y a des études, il y a du dialogue et il y a quelques principes directeurs.

- On va éviter les zones urbanisées et celles promises à l'urbanisation. Beaucoup d'élus nous ont dit dans la Vallée du Rhône : « On est déjà très embêtés par les zones déclarées inondables. Regardez si vous ne pouvez pas installer votre canalisation dans les zones inondables. Au

moins, vous ne nous casserez pas les pieds sur les limites de l'urbanisation qui sont autour de ce type d'ouvrage. »

- Il s'agit aussi de préserver les potentiels de production agricole, étant entendu que, pendant les travaux, il y a un impact.
- Il s'agit que le patrimoine naturel reste pérenne dans son évolution et dans sa qualité.
- Bien sûr, on est aussi comptable de nos économies, il ne s'agit pas de poser 300 kilomètres de tuyau s'il y a 200 kilomètres de linéaire.

Du coup, voilà le fuseau que nous vous proposons de soir, dans lequel nous cherchons un tracé je dirais presque ensemble. Du Sud vers le Nord, au lieu d'aller tout droit, nous contournons le massif des Alpilles par l'Ouest pour éviter l'agglomération d'Avignon car, entre Avignon et Carpentras, il y a un continuum d'agglomérations qui fait que, demain, un ouvrage comme celui-là, s'il était implanté, devrait se déplacer. Puis, on progresse tout droit plein Nord, pour arriver dans la Drôme au niveau de Pierrelatte. Si on continuait tout droit, on se heurterait à l'agglomération de Montélimar. On laisse Montélimar à l'Ouest et on continue plein Nord jusqu'à l'extrémité de Saint-Avit. Vous voyez au passage le franchissement de la Drôme au niveau d'Allex. Vous remarquez que ce fuseau d'étude a une forme bizarre, c'est tout sauf un cylindre. Quand il est plus large, c'est là où les études sont compliquées pour trouver un bon tracé de moindre impact. C'est pile au droit d'Allex parce que le franchissement de la Drôme et le respect de sa richesse biologique – Monsieur le conservateur nous a avertis depuis longtemps là-dessus, il est sans concession pour nous et il a raison – trouver un tracé de moindre impact à cet endroit, c'est compliqué.

Quatre départements sont concernés : les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Vaucluse et la Drôme. 60 % du fuseau se trouve dans la Drôme. Une centaine de communes au total. Voilà ce qu'est ce projet dans sa géographie. Je passe la parole à Jean-Noël Connangle pour la suite.

### **Jean-Noël CONNANGLE, chef du projet GRTgaz**

Je vous propose de parler de l'ouvrage en lui-même. Sur ce transparent, vous avez 99 % de ce que représente l'ouvrage, c'est-à-dire un tube enterré en acier soudé bout à bout sur toute la longueur, recouvert avec une hauteur minimum de 1 mètre de couverture, de 1,2 mètre de diamètre, sous une pression de 80 bars.

Sur ce 2<sup>ème</sup> transparent, on vous présente le 1 % restant. Les deux stations sont existantes : une à Saint-Martin-de-Crau et une à Saint-Avit. Dans le parcours, par sécurité, on va tronçonner l'ouvrage par des robinets. Ces robinets restent enterrés ; néanmoins, il faut qu'ils aient un accès par la surface pour l'entretien et la préservation en surface. Vous avez en bas un poste dit de sectionnement. Les sectionnements se font tous les 10 à 20 kilomètres. C'est l'étude de sécurité qui déterminera le nombre de postes de sectionnement à mettre.

L'essentiel des travaux est représenté par ce transparent. Les engins qui vont servir à mettre en place le tube sont des engins à chenilles, qui ne traversent pas les réseaux routiers. Une piste va donc représenter pour le passage des engins tout le linéaire pour poser le tube. Le chantier est

composé de cette manière-là. Vous avez le tube à mettre en place, à souder. Une fois qu'il est soudé, ouvrir la tranchée. Une fois que la tranchée est ouverte, mettre le tube à l'intérieur et reboucher.

Vous avez ici une représentation avec les déblais. Ici, il y a deux tas : il y a un tri qui est fait. Ensuite, on a la possibilité de mettre des clôtures de part et d'autre dès lors qu'il y a, par exemple, un élevage à protéger. Pendant le chantier, on mettra des possibilités d'accès pour passer de part et d'autre. Le chantier lui-même représente en gros un encombrement d'une trentaine de mètres. La largeur est liée à la profondeur et à la largeur de la tranchée en fonction de la nature des terrains.

Deuxième transparent, je vais vous parler maintenant des impacts prévisibles pendant les travaux. Avant travaux, il y a les diagnostics archéologiques : c'est soumis à l'appréciation du conservateur régional de l'archéologie qui va, tout le long du tracé, lorsque le tracé final sera présenté pendant l'enquête publique, déterminer son programme. Ce sont des travaux avant les nôtres.

Sur le chantier lui-même, qui dit engin dit bruit. En dehors du fait que ce sont des bruits qui vont respecter au minimum les normes réglementaires, je voudrais simplement souligner que c'est un chantier qui se déplace. Donc le chantier est source de bruit, mais d'un bruit qui se déplace.

Le deuxième, c'est sur l'agriculture, la viticulture, la sylviculture, je vais même englober si vous le permettez la faune et la flore : aujourd'hui, toute la démarche de concertation, d'étude que nous sommes en train de mener et que nous mènerons jusqu'au dernier moment fait que l'on devrait arriver à un impact réduit au maximum.

Par contre, pour l'agriculture, on a bien sûr, pendant la perte des récoltes, la possibilité d'indemniser spécifiquement chaque nature de perte dans sa nature et sa durée.

Maintenant, un chantier de cette nature va représenter un millier de personnes sur les 18 mois que devrait durer ce chantier, sachant que 18 mois ne veut pas dire 18 mois au même endroit.

Maintenant, après travaux, il reste la bande de servitude qui est spécifique à tout ouvrage linéaire (canalisation, eau, électricité, téléphone...). Dans notre cas, on a une bande de servitude de 10 à 20 mètres, généralement de 20 mètres, qui limite considérablement toute possibilité de constructions et d'arbres qui vont dépasser 2,70 mètres. Par contre, en matière d'agriculture, tout est permis au-dessus.

Je continue pour les impacts prévisibles. On considère qu'en dehors de la bande de servitude, il n'y a pas d'impact sur l'urbanisation. Sur l'agriculture, les efforts, les précautions et les mesures qui seront prises devraient limiter voire entièrement autoriser la reprise des cultures précédemment plantées.

Sur les autres usages, il n'y a pas d'impact significatif.

Sur les milieux naturels, je vous ai dit tout à l'heure que notre objectif est bien d'en cerner tous les contours, de façon à réduire les impacts au maximum.

Sur les paysages, vous avez un exemple qui n'est pas très loin d'Alex qui montre que le paysage récupère entièrement sa forme d'origine, à un détail près : on tient à ce que les bornes jaunes se voient et on vous expliquera tout à l'heure pourquoi si vous le voulez bien.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Sur cette diapositive, vous voyez le calendrier. C'est un projet qui relève d'un niveau d'autorisation ministériel, instruit par les services de l'Etat régionaux. Nous solliciterions une autorisation ministérielle le cas échéant en 2011. L'instruction administrative du projet passerait par une enquête publique. Voilà le planning des travaux. On est à votre disposition avec d'autres collègues dans la salle, avec d'autres diapos pour aborder tous les sujets que vous souhaitez, en vous remerciant une nouvelle fois de vous être déplacés ce soir pour ce débat.

### **III. Questions/réponses**

**Pierre GERVASON, CPDP**

Le dialogue est ouvert. M. Giacobino va mener les débats.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci M. Seimandi et M. Connangle. Le débat est ouvert. C'est un débat public, chacun d'entre vous a la possibilité de donner son avis et de poser des questions. Nous sommes là, en tant que CPDP, pour assurer l'objectivité du débat et faire en sorte qu'il y ait des réponses à toutes les questions qui sont posées.

Je précise que ce type de débat public est relativement exceptionnel, il n'y a pas beaucoup de projets qui sont soumis à ce type de débat. C'est un débat qui est en amont de l'enquête publique – un an ou deux avant l'enquête publique – ce qui veut dire que le projet n'est pas aussi précis que celui qui sera soumis à l'enquête, mais à l'inverse, et c'est cela qui peut faire la richesse du débat, beaucoup plus de choses restent possibles. Comme le disait M. Seimandi, le projet est plus malléable, plus souple, on peut plus facilement bouger un certain nombre de choses dans les dispositions du projet.

Le débat est ouvert. Je vous passe la parole. Oui, Monsieur.

**André SYLVESTRE, Allexois**

Les réserves de gaz naturel sont-elles inépuisables ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

C'est une question qui s'adresse à GRTgaz. C'est lui qui va vous apporter une réponse et puis, vous direz si vous êtes satisfait de la réponse.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Il me semble qu'une partie de la réponse est dans la question. Il s'agit de réserves, cela se consomme, cela s'épuise. La preuve, je disais que les réserves européennes vont diminuer de moitié d'ici 15 ans. Si je peux donner des précisions, au rythme des consommations actuelles, on estime qu'il y a 50 à 60 ans de réserves de gaz naturel dans le monde.

Après la question des réserves de gaz naturel et de pétrole est une question un peu compliquée parce que cela dépend du prix. Aux conditions économiques actuelles et au rythme des consommations actuelles, les réserves de gaz naturel sont de 50 à 60 ans. Mais il se passe le phénomène suivant. Moins il y en a, plus c'est cher. Plus c'est cher, plus les compagnies qui font de l'extraction gagnent de l'argent. Plus elles gagnent de l'argent, plus elles peuvent explorer profond et extraire du gaz naturel d'endroits où c'est cher. Plus elles explorent profond, plus elles en trouvent. Plus elles en trouvent, moins c'est cher. Vous voyez, il y a cette régulation. Aux conditions de prix actuelles, je réponds à votre question, il y a 50 à 60 ans de réserves de gaz naturel dans le monde. Je précise juste quelque chose, personnellement, cela fait 25 ans que je suis dans ce milieu et, il y a 25 ans, je donnais déjà le même chiffre. Cela veut dire que, depuis, on en a trouvé. Simplement, on met en œuvre des techniques de plus en plus compliquées pour aller chercher du gaz naturel et du pétrole et, là, il semble que l'on atteigne des limites qui dépassent presque l'entendement humain.

Juste un exemple, le dernier grand gisement de pétrole qui a été découvert, c'est au large du Brésil, tenez-vous bien, c'est par 5 000 mètres de fond, au fond de la mer, et une fois que l'on est au fond, le gisement est encore 2 kilomètres plus loin. Techniquement, rien n'est impossible, mais quand on atteint des gisements aussi profonds, on se dit que l'on est presque aux limites techniques et économiques actuelles.

Monsieur, la durée des réserves, c'est 50 à 60 ans, c'est d'ailleurs l'ordre de grandeur de l'amortissement d'une canalisation comme celle-là. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur, vous pourriez peut-être vous présenter rapidement, pour l'enregistrement.

**André SYLVESTRE, Allexois**

André Sylvestre d'Allex.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci.

**André SYLVESTRE, Allexois**

Sauf que la dépendance par rapport aux fournisseurs présente quand même pas mal de risques pour nos propres approvisionnements.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Pouvez-vous préciser votre question ? Quels risques ?

**André SYLVESTRE, Allexois**

Surtout des risques de conflits avec les fournisseurs.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Oui, c'est très juste. J'aimerais que l'on utilise une diapo, s'il vous plaît pour la régie, la diapo numéro 7 dans la planche B. Oui, Monsieur, il y a des risques, comme je le disais tout à l'heure, que l'on nous coupe le robinet. C'est pour cela qu'il nous faut, nous transporteurs et nous industriels du gaz naturel, créer de nouveaux points d'entrée pour qu'en cas de conflit avec quelqu'un, on puisse se retourner vers quelqu'un d'autre.

Regardez cette carte. Cette carte montre l'origine de la production et des importations de gaz naturel en Europe aujourd'hui. Je ne sais pas pourquoi on a fait le gaz naturel qui vient de Russie en rouge, mais peu importe. Cette carte parle toute seule : la menace qui pèse sur l'Europe demain, si les réserves européennes diminuent de moitié, c'est de dépendre des Russes. On n'a rien contre les Russes, mais il n'est pas bon de dépendre d'un seul fournisseur. On va donc aller chercher du gaz naturel ailleurs, notamment en Afrique. Actuellement, il y a un projet de canalisation de 4 000 kilomètres entre le désert nigérien et la côte algérienne qui va être relayé par un gazoduc qui traverse la Méditerranée au niveau de Gibraltar. C'est pour cela que nous prévoyons éventuellement une interconnexion avec l'Espagne. Il faut diversifier les approvisionnements entre différentes sources encore plus qu'avant parce que du gaz, il va y en avoir de moins en moins – on a le temps, c'est à l'horizon de deux générations – pour ne pas dépendre d'un seul fournisseur.

Monsieur, merci pour votre question, on sent bien que c'est une question essentielle pour le projet mais on ne l'avait pas préparée ensemble. Oui, il y a un risque et c'est justement pour lutter contre ce risque que l'on fait ce type de projet.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Excusez-moi, j'ai entendu une question plus complète et la réponse, je pense, n'est pas tout à fait dans l'ordre des choses. Cela dépend de la ressource : vous avez répondu « plus on va profond, plus c'est cher », mais il y a aussi la consommation. On n'a rien dit sur la consommation de gaz. Je pense que c'est inépuisable... plus ou moins, c'est comme le canon de Fernand Raynaud. Pour certains d'entre nous qui ont un âge avancé, c'est une référence. Cela dépend du vent, cela dépend du sens, cela dépend de la consommation. J'aimerais bien que l'on réponde aussi sur la question de la consommation.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Pardonnez-moi, M. Giacobino, il me semble avoir dit que c'était dans l'hypothèse des consommations actuelles.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Justement, vous savez bien que les consommations actuelles ne sont pas forcément les consommations qui sont prévisibles dans l'avenir.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Oui, à peu près, mais c'est vrai que c'est une question, on ne peut pas parler de réserves sans parler de consommation. Que dire sur le sujet ? Aujourd'hui, le gaz naturel est utilisé pour chauffer des habitations, j'allais dire pour réfrigérer des gymnases, non parce que la climatisation au gaz, cela ne marche pas bien, mais pour chauffer des habitations, pour faire de l'eau chaude sanitaire et pour faire la cuisine. Ce sont les utilisations domestiques. Ensuite, le gaz naturel est utilisé dans l'industrie pour faire de la chaleur, de plus en plus comme matière première puisque le gaz naturel c'est du méthane, avec du méthane, on peut faire de l'ammoniaque, des engrais, du gazoil, de l'hydrogène, et l'hydrogène est un carburant d'avenir. Le gaz naturel en France est utilisé sur ces deux segments d'utilisation. Il y a un 3<sup>ème</sup> usage pour le gaz naturel qui est très prometteur, c'est faire de l'électricité à partir de centrales qui brûlent du gaz naturel au lieu de brûler du pétrole ou du charbon.

Selon les estimations faites aujourd'hui, pour les usages domestiques pour faire de la chaleur chez soi, de la cuisine, etc. la consommation de gaz naturel baisse déjà et va beaucoup baisser, et c'est tant mieux. C'est inscrit dans le Grenelle de l'environnement. Pourquoi ? Parce qu'on isole de mieux en mieux les logements, parce que les comportements des consommateurs pour économiser l'énergie sont de plus en plus vertueux.

Dans le secteur industriel, il y a un double effet qui fait que la consommation est stable. D'une part, la crise économique, les délocalisations, etc. font qu'en Europe occidentale, la consommation industrielle en gaz naturel tend à diminuer, mais d'un autre côté, les nouveaux usages du gaz naturel pour faire des matières premières à partir du méthane augmentent. Mais surtout, la consommation de gaz naturel pour faire de l'électricité augmente de manière très forte. On estime

qu'en France aujourd'hui, 3 % de l'électricité produite est faite à partir de gaz naturel. On estime que, d'ici 15-20 ans, 20 % de l'électricité produite sera faite à partir de centrales au gaz naturel.

Selon les estimations, si je fais le mélange de tout cela, selon les hypothèses et selon qui vous interviewez parce que, vous le savez, l'art des prédictions est compliqué, selon les hypothèses, certains disent « les consommations de gaz naturel vont diminuer d'ici 20 ans » ; d'autres vous disent « cela va augmenter – nous sommes de ceux-là, cela ne vous étonnera pas – d'environ 1 à 2 % par an pendant 20 ans. Bon an mal an, on considère que les consommations de gaz naturel dans 20 ans seront les mêmes qu'aujourd'hui en volume, encore faudra-t-il que l'on puisse sécuriser les approvisionnements.

En tout cas, ce n'est pas ce qui est structurant pour le projet. Ce qui est structurant, c'est que l'on aura toujours besoin de gaz naturel demain, même si on n'en a pas plus besoin qu'aujourd'hui et il nous faut sécuriser les approvisionnements face à un risque majeur de rupture d'approvisionnement. Et ce n'est pas théorique, au mois de janvier, on est passé à un poil de devoir déléster dans notre jargon, c'est-à-dire demander à certains industriels de ne plus utiliser du gaz pour que l'on puisse continuer à alimenter les autres consommateurs.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je voulais simplement préciser que je n'ai pas posé de question, j'ai essayé d'interpréter la question de M. Sylvestre et la réponse qui me paraissait insuffisante sur un point, c'est-à-dire que l'on ne parlait que la production mais pas de la consommation. Merci M. Sylvestre. Etes-vous satisfait de la réponse ?

**André SYLVESTRE, Alex**

Oui.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur devant.

**Jean-Michel CHAGNON, premier adjoint d'Alex**

J'aurais une question, en tant que citoyen aussi bien entendu. A-t-on tenu compte dans ce projet des nouvelles énergies qui arrivent et des futures énergies, qu'elles soient renouvelables ou non ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Oui, M. Seimandi peut-être.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Je voudrais insister sur quelque chose, ce n'est pas l'évolution des consommations qui motive ce projet. Même si les consommations restent ce qu'elles sont aujourd'hui, il nous faut ce type de projet pour deux raisons : sécuriser les approvisionnements (c'est-à-dire aller chercher de nouvelles voies pour les utiliser si on en a besoin si quelqu'un nous coupe le robinet) et décongestionner le réseau actuel pour permettre au marché et à la concurrence de s'exercer.

Ceci dit, est-ce que l'utilisation du gaz naturel, si elle se poursuit, est compatible avec le développement des nouvelles énergies ? Je reformule un peu la question autrement si vous permettez. Nous pensons que oui pour la raison suivante. Parmi ces nouvelles énergies, dans la Vallée du Rhône notamment, on a beaucoup de projets de fermes photovoltaïques et beaucoup de projets éoliens. Or ces énergies dites renouvelables présentent des qualités et des vertus incontestables, elles ont juste un petit défaut : elles sont intermittentes. S'il n'y a pas de vent, l'éolienne ne tourne pas ; s'il n'y a pas de soleil la nuit, il n'y a pas d'énergie solaire.

Pour que ces énergies puissent se développer, il faut que les énergéticiens, les pouvoirs publics et les entreprises comme les nôtres puissent fournir en complément une électricité qui vient d'ailleurs. Pour cela, le nucléaire est mal adapté parce qu'une centrale nucléaire, cela produit en base toujours la même chose, cela se démarre lentement et cela s'arrête lentement. La vraie bonne solution, ce sont les centrales thermiques qui démarrent au quart de tour et qui s'arrêtent assez facilement et qui ne coûtent pas très cher. Sauf que les centrales thermiques aujourd'hui au charbon, c'est un peu compliqué, au pétrole aussi. Nous disons, je ne vais pas vous surprendre, que les meilleures centrales thermiques qui viennent en complément de ces énergies renouvelables sont les centrales thermiques au gaz naturel. Mais on n'est pas les seuls à le dire : les pouvoirs publics prévoient qu'en 2020, un tiers de la puissance électrique installée en France sera des centrales électriques au gaz naturel, qui seront là en secours des énergies renouvelables. Grâce à ces centrales, les énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne, pourront d'autant plus se développer.

J'ai répondu un peu à côté, pour bien insister sur le fait que ce n'est pas la croissance des consommations qui pousse un projet comme celui-là.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur le premier adjoint d'Allex, est-ce que cela répond à votre question ?

**Jean-Michel CHAGNON, premier adjoint d'Allex**

Oui.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Madame.

**Maryvonne CHARRIER, Alexoise**

Je suis venue pour connaître plus précisément le projet de tracé sur la commune d'Alex.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Avant de passer la parole à GRTgaz, je voulais dire qu'il n'y a pas de tracé précis puisque, par définition, le débat a lieu très en amont. Dans cette zone entre Crest et Livron, on a un fuseau qui fait 10 kilomètres de large. Peut-être GRTgaz a-t-il regardé où l'on pourrait passer de préférence. Je vais vous passer la parole, M. Seimandi.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Jusqu'à maintenant, dans toutes les réunions que l'on a faites, on n'a pas pu répondre à cette question. Ici, on va répondre en partie. On pourrait demander la diapo de la présentation de SOGREAH, la dernière, s'il vous plaît pour la régie. On va vous donner des exemples qui illustrent nos réflexions actuelles.

Pourquoi peut-on répondre à Alex sur le sujet ? Parce qu'ici, il y a un élément structurant, la réserve naturelle nationale des Ramières. Le franchissement de cette réserve est forcé. Voilà sur cette carte. Voilà apparaître, ce sont les flèches noires, on peut donner le contour du fuseau déjà, le fuseau d'étude qui apparaissait en couleur dans ma présentation initiale, voilà, c'est en pointillés. La réserve des Ramières qui est ici en rouge et qui est un enjeu de 1<sup>er</sup> ordre. Aujourd'hui, nos réflexions, mais je vais demander au cabinet SOGREAH qui fait l'étude d'impact de nous d'expliquer pourquoi, nos réflexions se figurent avec les flèches noires. Je ne sais pas s'il y a des journalistes dans la salle, oui, il y en a un, il ne faut pas écrire demain « GRTgaz a dévoilé le tracé aujourd'hui ». On compte sur vous, ce sont des réflexions non stabilisées, et peut-être que le débat public conduira... mais on va vous expliquer pourquoi ces exemples de tracés commencent à figurer sur des cartes aujourd'hui.

**Laurent POLLY, chef de projet SOGREAH**

Je suis le chef de projet chez SOGREAH sur cette étude d'impact. Comme l'a dit M. Seimandi, on n'est que sur des exemples. Le principe de l'étude d'impact était, dans un premier temps, d'essayer d'identifier les enjeux majeurs, les hiérarchiser et puis essayer d'éviter au maximum. Là, ce sont des exemples, ce sont des couloirs, ce n'est donc pas un tracé, que l'on soit clair.

C'est structuré autour de la réserve. De part et d'autre de la Drôme, on a les limites qui sont les agglomérations de Loriol et de Crest. En rouge, vous voyez la zone de la rivière Drôme avec la réserve naturelle plus toute une superposition de secteurs protégés par rapport aux milieux naturels. Sur ces aspects, on travaille avec un cabinet spécialisé qui est le cabinet Naturalia. Si vous avez des questions plus précises à ce niveau, il pourra vous répondre. Au niveau de la Drôme, on a essayé de passer aux endroits qui paraissent les plus étroits dans un premier temps. Ensuite, on a bien sûr tous les villages qu'il faut éviter, on ne veut pas passer une canalisation à l'intérieur des villages. Vous avez Alex au Nord, Grâne et Chabrillan au Sud. Enfin, en bleu, vous avez les secteurs des captages d'eau potable.

Il y avait deux fenêtres de passage qui sont en cours d'étude. Cela va se poursuivre. Tout l'enjeu sera d'arriver à définir le couloir de moindre d'impact et, à l'intérieur de ce couloir, d'arriver à trouver le tracé de moindre impact sur les différents enjeux qui ont été identifiés.

#### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci de cette présentation. Je voulais saisir cette occasion pour demander à la DREAL d'explicitier son point de vue sur les aspects biodiversité. Je vais peut-être passer la parole à M. Laurent Charnay. Vous avez 5 à 10 minutes maximum pour présenter tout cela. Ensuite, on pourra rediscuter sur l'aspect passage dans la zone des Ramières.

### **IV. Les impacts potentiels du projet sur la biodiversité**

#### **Laurent CHARNAY, chargé de mission biodiversité à la DREAL Rhône-Alpes**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Je me présente, je suis chargé de mission biodiversité à la DREAL Rhône-Alpes, la DREAL étant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. C'est une structure assez récente, qui est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2009 de l'ancienne DIREN (direction régionale de l'environnement), de la DRE (direction régionale de l'équipement) et de la DRIRE (l'industrie).

Loin de moi l'idée de vous faire une présentation de la biodiversité sur tous les secteurs qui pourraient être concernés par le fuseau d'études, parce qu'on n'en sortirait pas, il y a beaucoup de choses et des bureaux d'études ont passé beaucoup de temps pour commencer à étudier ces enjeux. Je vais plutôt vous faire un zoom sur les enjeux du projet et les impacts potentiels du projet sur la biodiversité.

Diapo suivante s'il vous plaît. Un rappel sur le projet : il s'agit d'une canalisation de 200 kilomètres environ qui pourrait être installée entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit. Une canalisation de 1 200 mm de diamètre, qui est enterrée à 1 ou 2 mètres de profondeur sauf exception, qui nécessite la réalisation d'une piste de 25 à 30 mètres de large pour permettre d'enterrer la canalisation, qui, une fois que la canalisation est enterrée, se traduit par une bande de servitude de 10 à 20 mètres de large qui doit être entretenue (sans végétation arborée dessus), qui nécessite de traverser de nombreux cours d'eau, principalement avec un procédé dit en souille. On passe dans le cours d'eau proprement dit : il y a des engins qui vont faire une tranchée dans le cours d'eau. On bétonne le fond, on fait passer la canalisation dans le fond, on recouvre. C'est quelque chose qui peut être effectivement assez impactant.

Et puis, quelque chose que l'on n'a pas encore abordé, c'est un peu dommage peut-être, le projet nécessite une station de compression. C'est ce qui était ressorti de discussions antérieures.

#### **Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Non, il n'y a pas de station de compression dans ce projet.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Sauf aux deux extrémités dont vous avez parlé. Je précise néanmoins que, dans un dossier antérieur, il était possible de localiser une station de compression à mi-chemin, quelque part entre St Avit et St Martin de Crau.

**Lauren CHARNAY, DREAL Rhône-Alpes**

Passons sur la station de compression.

Rappel encore une fois, il s'agit d'une canalisation de gaz.

On peut passer à la diapo suivante s'il vous plaît. J'ai détaillé les enjeux que l'on peut observer en phase de travaux et les enjeux que l'on peut observer en phase d'utilisation de la canalisation.

En phase travaux, la première chose, c'est d'ouvrir la fameuse piste et d'enfouir la canalisation. Quand vous ouvrez la piste, vous avez des engins qui vont défricher, qui vont araser le sol. Vous avez donc une perturbation de la faune en période sensible, notamment les oiseaux en période de reproduction. Vous pouvez potentiellement détruire des espèces végétales d'intérêt sur l'emprise de cette fameuse piste. Vous pouvez détruire des espèces animales qui n'auraient pas de grandes capacités de mobilité, on peut penser notamment à certains insectes, des amphibiens, des reptiles. Vous pouvez détruire des nids d'oiseaux et des milieux de vie de ces espèces. Vous détruisez des habitats naturels potentiellement, qui peuvent être d'un intérêt communautaire. Et puis, on peut également détruire des zones humides par tassement du sol, par remblai, par drain.

Par rapport à cette ouverture de piste, on sera très attentif à ce que soient limitées autant que possible les traversées de zones naturelles à forts enjeux : réserves naturelles nationales, ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), zones humides, réserves naturelles, sites Natura 2000 (sites du réseau européen de protection de la biodiversité), arrêtés préfectoraux de protection de biotope, espaces naturels sensibles (la politique des départements pour préserver l'environnement).

Si l'on ne peut pas éviter ces zones naturelles, il est nécessaire de les étudier finement pour localiser les enjeux particuliers qu'elles abritent et éviter ces enjeux les plus forts et, dans la mesure du possible, limiter l'emprise de cette fameuse piste de la zone grignotée sur les secteurs qui présentent le plus d'enjeux.

Diapo suivante. Le 2<sup>ème</sup> enjeu en phase de travaux qui me semble très important, c'est la traversée des cours d'eau. La perturbation est évidente, on a des engins qui rentrent dans le cours d'eau. Potentiellement, on a des hydrocarbures qui peuvent s'échapper, on a des particules fines qui sont remises en suspension et qui peuvent causer des dommages à la faune aquatique proche. Et puis, vous avez des impacts de tassement du sol sur les petites bêtes qui vivent au fond de l'eau, donc les invertébrés benthiques et autres petits animaux de la faune interstitielle, des crustacés qui peuvent vivre dans la nappe, jusqu'à plusieurs mètres de profondeur.

Une attention particulière est à porter lors de la traversée de cours d'eau en souille, avec des précautions à prendre bien sûr.

Et puis, aussi et surtout trouver des solutions alternatives pour les cours d'eau importants ou présentant les plus forts enjeux. Il y a des techniques de fonçage où l'on fait passer la canalisation en dessous du cours d'eau et de sa nappe, sans avoir à mettre d'engin dans le cours d'eau. Peut-être que M. Connangle pourra nous dire un mot là-dessus.

On est aujourd'hui à Alex. Il est évident que l'on aura une attention toute particulière à la traversée de la rivière Drôme.

Diapo suivante s'il vous plaît. Ensuite, en phase d'exploitation. La canalisation est installée, on a recouvert de terre la canalisation. Par contre, pour permettre le suivi de cette canalisation et permettre d'éventuels travaux en cas de fuite accidentelle, il faut que ce soit dégagé pour que l'on puisse accéder facilement à la canalisation, d'où la fameuse bande de servitude (10 à 20 mètre de large) qui empêche toute construction pour des raisons de sécurité évidentes. Le premier problème de cette bande de servitude, c'est une rupture des connectivités biologiques pour les espèces les moins mobiles. Deuxième chose, une perte d'habitats favorables à certaines espèces sensibles. C'est évident, plus la bande entretenue est large et plus on a potentiellement une perte d'habitats pour certaines espèces. Sans parler de l'impact paysager en milieu forestier.

Nous serons attentifs à ce que cette bande de servitude soit réduite autant que possible dans les milieux naturels à forts enjeux ou avec des pertes de connectivité biologique qui ont été identifiées ou soupçonnées.

Et puis, nous serons également attentifs à ce que l'entretien de cette bande de servitude soit raisonné (fauche ou broyage plutôt que phytosanitaire).

Diapositive suivante. La canalisation et la tranchée. Cette canalisation est enfouie, mais elle a un impact potentiel sur les écoulements d'eau superficiels (drain ou imperméabilisation) et un impact potentiel sur les zones humides et les espèces inféodées.

Bien sûr, nos préconisations sont d'éviter autant que faire se peut les zones humides, sauf les cours d'eau : comme on va Nord-Sud dans la Vallée du Rhône, on doit traverser tous les cours d'eau affluents du Rhône, mais tout ce qui est zones humides, marais ou autres prairies humides, serait à éviter dans la mesure du possible.

Bien sûr, dans les secteurs sensibles, sous réserve que ce soit techniquement possible (je mets beaucoup de points d'interrogation), utiliser des matériaux de même perméabilité que le substrat pour limiter l'effet de coupure ou de drain.

Dernier enjeu en phase d'exploitation, les canalisations peuvent parfois se percer, on peut donc avoir des fuites accidentelles. Je suppose que c'est très rare. Je suppose qu'il y a un impact potentiel sur la faune et la flore. S'agissant de gaz, il est évidemment moins important que s'il s'agissait de pétrole parce que le gaz va s'évacuer dans l'atmosphère, mais on peut imaginer qu'à proximité immédiate de la fuite, la faune et la flore vont souffrir un petit peu. D'où la nécessité, encore une fois, d'éviter autant que possible les zones à forts enjeux locales.

Ensuite, nous sommes à Alex, un tout petit point sur la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme. C'est ce que vous avez en rose violet sur la carte. C'est une partie de la rivière Drôme, une partie en deux morceaux reliés par une sorte de canal. Le canal est un entonnement qui

date de bien longtemps, peut-être que le conservateur de la réserve pourra nous en dire un petit peu plus. Juste avant cet entonnement, vous avez une zone de divagation du cours d'eau qui est très intéressante, avec des gravières intéressantes, avec une ripisylve intéressante aussi. Tout le long, la rivière divague encore un peu, mais dans un espace réduit, avec une ripisylve qui est également intéressante, notamment pour certains oiseaux. Et puis, à l'aval de la réserve, la digue s'arrête et la rivière reprend une zone de divagation importante qui est également de grand intérêt.

Si la canalisation se faisait et si elle devait traverser la rivière Drôme au droit de la fameuse réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme, nous préférerions que la traversée se fasse dans la partie où la réserve naturelle est très peu large, donc la partie endiguée. On va sans doute préconiser que les travaux se fassent par fonçage ou forage horizontal, je n'ai pas les détails techniques sur le sujet, mais que l'on passe en dessous de la rivière et de sa nappe. C'est quelque chose qui a un coût, donc autant le faire dans les zones les moins larges possibles.

Voilà, j'ai terminé, je suis à votre disposition pour des questions éventuelles. Et puis, je mobiliserai en tant que de besoin Jean-Michel Faton, le conservateur de la réserve naturelle nationale des Ramières. Merci.

## **V. Questions/réponses (suite)**

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci beaucoup. Je vois une 1<sup>ère</sup> question.

**André SYLVESTRE, Allexois**

Je m'excuse de monopoliser la parole, mais c'est comme cela, j'ai plusieurs questions à vous poser. On se focalise beaucoup sur la Vallée du Rhône et en particulier sur notre région et sur Allex. Or on a déjà pas mal de réseaux qui circulent à travers le pays. Je pose une question peut-être farfelue mais je la pose quand même. Pourquoi ne pas utiliser tout bonnement pour immerger ces réseaux notre fleuve Rhône ? Est-ce que cette question peut avoir une réponse ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Cette question a déjà été posée. Je pense donc que GRTgaz a une réponse à apporter. Je précise que GRTgaz s'est engagé à fournir pour fin septembre sur son site Internet le résultat de leurs études. Mais ils vont vous donner le résultat rapide et vous aurez par écrit la partie plus précise de leur réponse.

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

En régie, E48 s'il vous plaît. Pourquoi ne pas utiliser le Rhône ? Très bonne question. C'est un sujet qui nous interpelle dès le départ parce qu'on a un couloir qui se présente devant nous. Déjà, pour poser dans le Rhône, il faut une barge, un flotteur pour arriver à mettre les tubes, les souder.

Mais auparavant, il faut creuser dans le Rhône, cela veut donc dire qu'il faut un attelage assez encombrant. Déjà, quand vous avez ce chantier-là, il n'y a plus de circulation de bateaux parce que ces barges doivent avoir des remorqueurs, des points d'ancrage puisque cela doit avancer en permanence.

Et d'autre part, le Rhône a une puissance assez importante, donc on ne peut pas le laisser comme cela. Cela veut dire que les dispositions de sécurité déjà pour tout le matériel qu'il faudrait sur le Rhône pour creuser et poser après les tubes dans la tranchée... Pourquoi une tranchée ? Parce que c'est un Rhône navigable, donc cela veut dire que le tube doit se trouver en dessous d'une cote pour éviter qu'un bateau ne s'échoue ou qu'une ancre de bateau ne s'accroche. Donc il faut qu'il soit enterré. Cela veut dire qu'il faut faire un fossé. Ici, vous avez un exemple. C'est très théorique. Déjà, c'est 60 m<sup>3</sup> à bouger par mètre. Dans le Rhône, c'est 4, 5, 6 fois plus que cela. Vous imaginez la turbidité, les particules que l'on mettrait dans le Rhône.

Mais je continue. Cela veut dire que déjà l'opération est très lourde, je crois que tout le monde l'a compris, je ne vais pas m'étendre.

Ensuite, la profondeur. Le Rhône a un régime torrentiel. Ici, vous avez la théorie, une profondeur pour mettre le tube, une profondeur pour mettre des blocs de pierres, de l'enrochement pour le protéger et, troisièmement, il faudrait encore une cote pour le débit solide (le fond du Rhône se déplace, tous les matériaux qui sont charriés passent par le fond), donc cela ferait plus profond que cela.

Mais viennent se greffer d'autres éléments. Je fais comme si toute autorisation était facile à avoir. Après, on a un problème avec tous les seuils à franchir. Ces seuils sont des obstacles qu'il serait délicat, difficile, de toucher.

Ensuite, vous avez autre chose, le matériel qu'il vous faut pour poser ne passe pas sous les ponts. Cela veut dire qu'il y a énormément d'ouvrages sous lesquels on ne peut pas passer.

Enfin, pour terminer, quand on parle de turbidité de l'eau, c'est-à-dire l'entraînement de particules, viendraient aussi des particules du fond du Rhône que l'on ne souhaiterait pas remettre en suspension. Je parle pour les questions sanitaires et pour les questions de pollution.

Bilan de l'affaire, de toute façon, vu la complexité, vu la dangerosité, vu les actes de maintenance, supposons que l'autorisation puisse être obtenue, il serait irresponsable de poser dans le Rhône. De toute façon, les autorisations seraient difficiles à avoir. Je ne sais pas si j'ai répondu pleinement à la question.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Quoi qu'il en soit, vous aurez tout cela par écrit d'ici une semaine ou deux maximum. M. le maire.

**Gérard CROZIER, maire d'Alex**

Je voudrais tout d'abord remercier M. Charnay pour l'exposé qu'il a fait par rapport à la faune. La commune d'Alex est attachée à la sauvegarde de l'environnement. Ceci dit, en tant que maire, je

suis satisfait que l'on prenne toutes les dispositions par rapport à la réserve naturelle des Ramières qui est une réserve nationale qui est reconnue. En tant que maire, j'ai quelques points d'inquiétude. Quels moyens allez-vous utiliser pour protéger une espèce qui m'est chère dans la chaîne de la vie qui est l'Allexoise ou l'Allexois des éventuelles nuisances du chantier (poussières, bruit) ? On est prêt à entendre qu'il y a un projet qui tient à mon sens de l'intérêt général. Pour un maire, pour un conseil municipal, il est important de savoir quels sont les moyens qui vont être mis en œuvre pour que la vie de l'Allexoise ou de l'Allexois ou d'autres personnes des communes environnantes qui vont être traversées par un tel projet ne soit pas perturbée.

On a besoin d'être rassuré pour la remise en état après le chantier. Je pense que la plupart des Allexoises et des Allexois qui sont présents dans la salle ont besoin d'être rassurés par rapport à cela. Je pense que ce qui va être fait au niveau de l'environnement a une retombée sur l'humain puisque, plus on protège l'environnement, plus l'humain va vivre dans un environnement qui est agréable. Par rapport à cette espèce d'Allexois et d'Allexoise qui est importante à mes yeux, qu'est-ce qui va être mis en œuvre ? J'ai fait un peu d'humour si vous me le permettez.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci M. Le maire. Je vais passer la parole à GRTgaz. Quelles mesures vont-ils prendre pour faire un chantier correct pour les Allexois ? Cela les concerne directement.

### **Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Votre question est très riche pour arriver à répondre en quelques minutes. Je vais essayer de résumer et puis, vous m'aidez si j'en occulte trop.

Vous avez noté tout à l'heure que, pour les cours d'eau, pour l'agriculture, pour la biodiversité, etc. il y a toute une série de recommandations voire d'interdictions qui sont très fortes. Aujourd'hui, nous arrivons de mieux en mieux à travailler davantage les plannings travaux. Cela veut dire que l'on peut arriver à sélectionner les périodes pendant lesquelles on va faire les travaux, pour arriver à faire en sorte que les travaux aient lieu au meilleur moment. On arrive de mieux en mieux à le maîtriser.

Deuxième élément, dans les chantiers, les contrats que l'on a avec les entreprises sont basés sur des contrats de travaux type, mais on rajoute depuis quelques années et de plus en plus fortement des clauses particulières. Sur la sécurité, il y a un chapitre financier qui est à part. Sur les chantiers, il y a un chapitre qui s'appelle « protection de l'environnement », dont le budget est à part. Pourquoi ? Parce qu'il y a un management qui est mis dessus, c'est-à-dire un plan bien précis, dans lequel si l'entreprise respecte, il y a des bonus ou, si elle ne respecte pas, il y a des malus. Cela n'existait pas auparavant.

Autre élément, j'essaie de faire le plus court possible, lorsque nous faisons les états des lieux, on demande beaucoup plus qu'auparavant « s'il vous plaît, dites-nous tout ce qu'il y a à savoir sur l'état des lieux avant pour que, après, on arrive à trouver une situation qui soit au mieux équivalente à ce qu'il y avait précédemment ». Il y a eu, dans le passé, et à la limite, je fais peut-être partie aussi de ceux qui en sont responsables, un certain manque d'appréciation dans l'état des

lieux de départ, et donc des divergences d'appréciation. Donc aujourd'hui, on essaye de faire en sorte qu'avant, on ait bien cerné.

Je fais grâce des études qui essayent de trouver le meilleur endroit, la meilleure période, mais je vous donne ces conditions en matière de retombées sur la conduite du chantier qui est la partie la plus visible et peut-être la plus traumatisante au premier abord. J'essaie de faire le plus court possible.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

On peut ajouter à tout cela la condition peut-être la plus importante pour gêner le moins possible les citoyens, les riverains comme vous le soulignez, M. le maire, c'est que le tracé évite les endroits où cela gêne le plus.

D'ailleurs, tout à l'heure, on a projeté une diapositive avec des flèches, on est passé à l'intervention de M. Charnay. S'il y a des réactions sur la diapositive que l'on a montrée tout à l'heure, ce serait intéressant de les avoir de votre part, mesdames messieurs.

Actuellement, M. le maire, les services de toutes les communes qui sont dans le fuseau d'études sont sollicités pour communiquer les données d'urbanisme qui vont nous permettre de mieux cheminer. Commençons déjà par éviter les endroits où cela vous gênerait le plus à dire d'élus et, ensuite, pour ceux que l'on n'arrivera pas à éviter, il y a toutes les dispositions que l'on vient de décrire.

J'en donnerai une autre d'ailleurs. Certains agriculteurs nous ont dit : « Un mètre de profondeur, cela ne suffit pas pour les pratiques culturales, essayez de vous mettre un peu plus profond. » On n'ira pas à deux mètres systématiquement comme le disait M. Charnay, mais s'il faut aller plus profond qu'un mètre, ponctuellement, on peut le faire.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur, s'il vous plaît.

**Denis CORNILLON**

Aujourd'hui, sur ce tracé, il y a d'un côté le gazoduc existant et de l'autre côté un oléoduc. Le franchissement de ces ouvrages est-il une chose facile, réaliste ou pas ? Est-ce que cela pose des problèmes ou est-ce que cela n'en pose pas ? Après, le tracé, il est vite vu, il est soit entre les deux tuyaux soit on peut couper tous les 500 mètres.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

J'aurais tendance à poser une question complémentaire : où sont ces tuyaux ? S'il s'agit de les franchir, il faut savoir où ils sont.

**Denis CORNILLON**

Sur la diapositive de tout à l'heure, il y a un des projets qui coupe un oléoduc.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

On peut peut-être revoir la diapo en question, cela permettra à tout le monde de suivre le débat.

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Si je comprends bien, il y a 2 questions : les tuyaux existants et le franchissement d'une rivière.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Non, le franchissement des tuyaux. Monsieur faisait allusion à une diapositive qu'il a vue tout l'heure, sur laquelle il y avait la possibilité de franchissement... Voilà, c'est celle-là. Là, c'est peut-être plus facile de faire un commentaire précis.

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Pour moi, plus l'obstacle est court, plus il est facile à franchir. Un tuyau n'est pas un obstacle compliqué à franchir. La difficulté, c'est ce qu'a soulevé plutôt M Charrier : quel est l'effet que je vais induire par les travaux que je fais pour le franchir ? La difficulté, c'est plutôt d'intégrer les analyses du sol pour vérifier que le type de travaux ne va pas aggraver la situation hydraulique de la zone.

**Denis CORNILLON**

Est-ce qu'aujourd'hui on peut faire cheminer du gaz, du pétrole dans deux tuyaux qui vont se retrouver à 2 mètres de distance ? Est-ce qu'il y a des distances de sécurité entre ces ouvrages ou pas ? C'était plutôt cela le sens de ma question.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Sur la proximité de deux canalisations, c'est du ressort d'une étude de sécurité qui est réglementaire et qui sera soumise à l'appréciation de l'administration. Aujourd'hui, on est très sensible à ce que l'on appelle dans notre jargon l'effet domino. Un effet domino, c'est : s'il y a un incident sur un ouvrage, qu'est-ce qu'il se passe sur ce qu'il y a à côté ? Typiquement, l'analyse de ces effets dominos nous conduit à avoir une distance minimum de 7 à 10 mètres entre les deux canalisations. Si, par endroits, on doit être près d'un oléoduc ou d'un autre gazoduc, on se tiendra à 10 mètres. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Sauf quand on croise un tuyau, là, la distance est nulle.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

La distance ne sera pas nulle, elle sera de la profondeur technique. Au niveau du franchissement, il y aura le cas échéant des protections complémentaires qui seront apportées sur les ouvrages franchis.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

La réponse vous satisfait ?

**Denis CORNILLON**

Oui.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur tout au fond.

**Jean ROUDOT**

Je vois que le temps passe, que le débat, ma foi, n'est pas très animé, me semble-t-il, c'est mon point de vue. Un débat, pour moi, c'est question, réponse et puis on progresse. Quoi qu'il en soit, ma question ne s'adresse pas à vous quatre qui êtes devant moi, mais à M. Jean-Michel Faton, le conservateur de la réserve naturelle des Ramières. Tout à l'heure, j'ai entendu l'expression : « le franchissement forcé de la réserve naturelle » : j'aimerais bien savoir ce qu'il en pense. C'est ce que j'ai entendu : « le franchissement forcé ». Cela veut donc dire qu'il n'y a pas d'autre choix. On a parlé du Rhône, c'est impossible, n'est-ce pas, André ? On ne parle pas au-delà de Crest. C'est vrai que l'on va vers les montagnes, il faudrait peut-être les percer un peu. J'aimerais bien avoir la réponse de Jean-Michel Faton.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

M. Faton, puisque vous êtes interrogé, je pense qu'il faut répondre.

**Jean-Michel FATON, conservateur de la réserve naturelle nationale des Ramières**

En tant que gestionnaire de la réserve naturelle, nous avons eu pour préoccupation de vérifier que l'impact ne serait pas catastrophique pour l'endroit qui est protégé et que tout le monde connaît. La

catastrophe serait par exemple que ce projet entraîne des déboisements très importants, entraîne des travaux très importants dans la rivière, des choses comme cela.

La 2<sup>ème</sup> préoccupation que nous avons eue, c'est de voir s'il ne pouvait pas y avoir un impact sur la nappe phréatique. Cette nappe phréatique d'accompagnement de la Drôme est très intéressante non seulement pour la faune (des invertébrés rares, souvent des espèces endémiques, très localisées, que l'on ne trouve que là), mais également pour la qualité de l'eau. Vous savez que l'essentiel de l'eau potable sur nos communes est prélevé dans la nappe d'accompagnement de la Drôme qui est une nappe d'accompagnement d'une très grande qualité.

Nous demandons que des études très fines soient faites, à l'état initial, sur la qualité de cette eau et sur le fonctionnement de la nappe pour non seulement protéger la faune mais aussi assurer l'alimentation en eau potable de nos communes. Et puis de faire un suivi de cette qualité de la nappe. Il serait souhaitable de notre point de vue que les études soient poursuivies après le projet pour que l'on s'assure qu'il n'y ait pas une perturbation de la qualité de l'eau, tant pour son intérêt écologique que pour l'alimentation en eau potable.

Sur le dernier terme que vous avez utilisé, le forçage, je crois plutôt qu'il s'agit d'un procédé technique qui consiste à utiliser un tunnelier pour passer sous la zone. C'est comme cela que je l'ai compris mais peut-être que Monsieur de la DREAL veut le préciser.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je crois que c'est M. Charnay qui a utilisé le terme « franchissement forcé et foncé ».

**Laurent CHARNAY, DREAL Rhône-Alpes**

J'ai dû faire un lapsus maladroit qui est lié à ma grande incompetence sur les techniques de franchissement des cours d'eau par les canalisations. Je crois que le terme est « fonçage » et non « forçage ».

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

C'est effectivement « fonçage ».

**Laurent CHARNAY, DREAL Rhône-Alpes**

Il y a peut-être une erreur sur la diapositive. On n'est pas obligé de passer dans la réserve. Cela dit, si on devait passer dans la réserve, nous nous attacherons à vérifier que l'on passe à l'endroit où les impacts sont les plus faibles.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur, est-ce que la réponse correspond à votre question ?

**Jean ROUDOT**

On joue un peu sur les mots : forcer, forçage. J'entends dire maintenant qu'on n'est pas obligé de passer par la réserve. Il me semble quand même que c'est ce que le monsieur vient de dire à l'instant. Il faudrait savoir si la réserve est concernée ou si elle ne l'est pas.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Si vous me permettez, est-ce que le franchissement forcé n'est pas un procédé technique qui n'a rien à voir avec l'envoi de la troupe pour passer de force ?

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Si vous voulez, on va parler technique. E 35. Vous avez ici trois photos sur le même transparent, avec trois techniques : la technique du fonçage, la technique du forage et la technique du micro-tunnelier. Dans les trois cas, c'est pour franchir un obstacle.

Ce qu'il faut retenir quelle que soit la technique, vous allez vite le saisir.

Soit je creuse en plein terrain et ensuite je mets mon tube. Soit je vais forer dans le terrain et je vais mettre un tube dans lequel je glisserai le mien.

Le fonçage consiste à enfoncer (c'est une technique très ancienne, mais qui a existé avec un homme en front de taille), la machine derrière va pousser une gaine. Au fur et à mesure que le terrain est excavé, la gaine avance, avance, avance et donc il y a autoprotection. Une fois arrivé à l'autre bout, vous avez fait un tunnel. Une des particularités du fonçage, si vous avez un homme en front de taille, le tube ne peut pas faire 80 cm de hauteur. Par principe, c'était 1 mètre. Maintenant, on est plus humain, on est passé à 1,2 mètre. On est encore plus humain, on ne dépasse pas certaines longueurs très courtes. Mais dans le temps, il y a des hommes qui ont creusé des tubes comme cela, 1 mètre de hauteur, sur 300 mètres. Aujourd'hui, on ne dépassera pas quelques dizaines de mètres et vraiment si on ne peut pas faire autrement, sachant que c'est la technique la plus fiable.

Forage : là, je vais faire une gaine beaucoup plus courte, mais à l'intérieur, je vais avoir un outil qui va travailler. C'est un outil qui va récupérer plutôt des terrains meubles, une vis sans fin, elle creuse et en même temps la machine derrière pousse la gaine. Après, une fois que tout sera mis en place, je mettrai mon tube à l'intérieur.

Troisième technique, plus conséquente... Vous voyez que, souvent, c'est lié au diamètre, à la longueur de l'obstacle et à la nature des matériaux. Dernier exemple, le micro-tunnelier, c'est le tunnel que l'on voit aussi sauf que c'est un diamètre plus petit. L'outil est en front de taille et derrière vous avez la gaine qui pousse. On pousse l'outil avec la gaine et il vous creuse directement le trou au bon diamètre. L'outil creusant, on va pousser les gaines au fur et à mesure de l'avancement.

Tout à l'heure, je vous ai dit qu'il existait une 4<sup>ème</sup> méthode : on peut faire du forage dirigé pour atteindre de plus grandes longueurs. Je perce le sol et en même temps je vais glisser mon tube qui restera dans le sol.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci. J'aurais tendance à rajouter, parce que vous l'avez cité tout à l'heure, la souille, qui consiste à faire au fond de la rivière une tranchée. Mais là, on est toujours en élévation pour utiliser un terme technique. Monsieur, si j'ai bien compris, vous posiez une question sur le tracé, c'est-à-dire sur le plan. C'est une question un peu différente, qui a été mélangée du fait que l'on a parlé de forage.

**Jean ROUDOT**

Non, pardon.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

J'ai parfaitement compris votre question, mais reposez-la si vous le voulez bien.

**Jean ROUDOT**

Je voulais savoir si cette expression correspondait à : « nous sommes obligés de passer par la réserve naturelle. »

**Michel GIACOBINO, CPDP**

C'est ce que j'ai compris dans votre question et j'ai compris que la réponse, ce n'était pas tout à fait cela, mais presque, si j'ose dire. Mais peut-être ai-je mal compris.

**Jean-Michel FATON**

Sur ce point, je n'ai pas de réponse à apporter. Moi, je dirais qu'en toute logique, on ne devrait pas passer par la réserve puisque c'est un endroit protégé. En toute logique, on ne doit pas faire de projet de ce type dans une réserve naturelle. Après, il y a d'autres impératifs : les zones urbanisées, les canalisations de toutes sortes, des contraintes techniques qui nous échappent. En théorie, je dirais que l'on ne doit passer dans une réserve naturelle que s'il n'y a pas d'autres solutions. En tant que conservateur, je n'ai aucun pouvoir de décision sur ce que vont décider les services de l'Etat qui autoriseront le projet.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Peut-être que la DREAL a quelque chose à dire sur le sujet.

**Laurent CHARNAY, DREAL Rhône-Alpes**

A ce niveau-là du projet, on a été consulté sur des fuseaux, on n'a jamais eu de plus grande précision que celle que vous avez sur la carte en pointillés gris. Nous maîtrisons plus ou moins les enjeux naturels et nous n'avons pas forcément de regard pour l'instant sur les autres enjeux. Ce croisement des enjeux, je suppose que, dans un premier temps, c'est à GRTgaz de le faire. On pourra bien sûr, une fois qu'ils l'auront fait, apprécier ce qu'ils ont trouvé comme résultat et donner notre avis dessus, mais pour l'instant, on n'a pas conduit d'étude pour savoir où l'on pouvait faire passer la canalisation, nous DREAL. On ne peut qu'intervenir en censeur des choix qui seront faits, mais on ne peut pas intervenir avant ces choix.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

On voit sur cette carte que, pour aller de Montélimar jusqu'au Nord de la Drôme, éviter la rivière Drôme qui est classée en réserve naturelle est un peu compliqué. A l'Est, il y a l'agglomération de Crest et les collines drômoises. A l'Ouest, il y a l'agglomération de Loriol-Livron. Entre les deux, il y a un cours d'eau qui est classé en réserve. Après, on peut s'amuser - je ne sais pas si c'est le bon terme - à dire : c'est classé réserve jusqu'à quelle profondeur ? C'est pour cela que l'on a parlé de techniques de franchissement. Si, de l'avis des spécialistes, dont M. le conservateur, passer à 5 ou 10 mètres sous le lit, cela a zéro impact sur la réserve, pourquoi pas ? Même si, juridiquement, une réserve naturelle nationale n'a pas vocation à accueillir de tels ouvrages. Le gros intérêt du transport d'énergie par canalisation, c'est que l'on a beaucoup de solutions pour limiter voire supprimer tous les impacts.

**André SYLVESTRE (Allexois)**

Ma dernière intervention.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Ce n'est pas forcément la dernière, vous pouvez intervenir encore après.

**André SYLVESTRE (Allexois)**

Pour moi, c'est la dernière intervention. J'ai appris que les Allexois vont être encore une fois soumis au passage obligatoire à Allex de cette canalisation. En fait, il n'y a pas de débat puisque la circulation de la canalisation est déjà programmée sur Allex. Les Allexois seront, je crois, encore soumis à pas mal de nuisances.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Ce n'est pas une question mais un point de vue. Madame.

**Corinne RINGUENOIR**

Je voulais m'appuyer sur la réflexion de M. Sylvestre pour revenir à l'origine du projet. Pourquoi décide-t-on ce projet aujourd'hui ? On a vu tout à l'heure sur une diapositive que le Nord de la France était très dense au niveau du réseau. Est-ce que c'était une volonté politique, stratégique, économique ? On sait que Fos-sur-Mer a une activité pétrochimique importante. Pourquoi le projet n'a pas été fait 25 ans en arrière puisque vous disiez qu'il y a 25 ans, on avait les mêmes problèmes d'approvisionnements ? Je voulais savoir quelle était la nature réelle de ce projet aujourd'hui.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

M. Seimandi.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Ce qui structure le réseau de canalisations de transport de gaz naturel dans un pays, c'est la localisation des réserves et celle des grandes zones de consommation. J'aimerais que l'on puisse remettre le réseau de transport de gaz en France si on l'a sur une diapo.

L'histoire du gaz naturel en France a commencé dans les années 50, parce qu'on a découvert un gisement à Lacq dans le Sud-ouest. Les plus grandes zones de consommation étant la région parisienne, on a commencé par créer une canalisation entre le Sud-ouest et la région parisienne. Le gaz naturel s'étant avéré une énergie intéressante, on a commencé à vouloir aller le chercher à l'extérieur. Des contrats ont été signés avec l'Algérie. Le 1<sup>er</sup> terminal méthanier de Fos-sur-Mer a été créé et on a posé une 1<sup>ère</sup> canalisation qui montait le gaz naturel vers la région parisienne et, au passage, à Avignon, Valence, Lyon, etc. Avant cela, on a fait un terminal méthanier au Havre.

Je ne vais pas vous faire toute l'histoire, mais ce qui a structuré le projet dans les années précédentes, cela a été d'aller chercher le gaz où il était et faire ce réseau. Il s'avère que, là où il était à l'époque, dans 20 ans, il n'y en a plus pour moitié. En Mer du Nord et aux Pays-Bas, il y en aura moitié moins qu'aujourd'hui.

Il faut aller le chercher ailleurs. De ce point de vue, la France a une position stratégique très intéressante en Europe parce qu'elle est interconnectée avec la péninsule ibérique qui est proche de l'Afrique, avec l'Allemagne qui est proche de la Russie et a une façade maritime très intéressante qui permet de créer des terminaux méthaniers.

Pour faire face à ce bouleversement des réserves de gaz naturel dans le monde, on crée aujourd'hui une nouvelle canalisation pour, à partir de Fos-sur-Mer ou de l'Espagne, pouvoir importer du gaz naturel d'autres pays que la Russie pour diversifier nos approvisionnements. Je ne sais pas si j'ai répondu complètement.

**Corinne RINGUENOIR**

Pourquoi ne pas agrandir la canalisation actuelle ?

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Pardon, j'avais mal compris, excusez-moi. La canalisation actuelle a 60 cm de diamètre et celle que l'on projette a un diamètre de 1,2 mètre. Avec le double de diamètre, on transporte 4 fois plus d'énergie. La canalisation actuelle est dimensionnée pour les émissions de gaz naturel qui étaient possibles à partir du 1<sup>er</sup> terminal de Fos-sur-Mer. La canalisation actuelle, qui s'appelle l'artère du Rhône, est dimensionnée pour transiter 150 millions de KWh/jour. Cela ne vous parle pas trop, les gigawattheures/jour, c'est notre jargon à nous, mais c'est une unité de mesure.

Les projets qui sont prévisibles dans le Sud de la France, on peut les envoyer. A Fos-sur-Mer, la société Shell imagine créer un terminal méthanier en allant chercher du gaz naturel un peu partout dans le monde, là où il y en aura d'ici une dizaine d'années. Elle est venue voir GRTgaz en disant : j'ai un projet qui appelle 250 à 300 millions de KWh/j. Bien sûr, pas uniquement pour alimenter le Sud-est, c'est un projet à l'échelle européenne. 250 à 300 millions de KWh/j, il n'y a pas la place dans le tuyau actuel, donc on en crée un autre. Le projet espagnol de liaison entre la France et l'Espagne porté par les pouvoirs publics, c'est le même ordre de grandeur. Il y a un troisième projet dans l'Ouest de la France.

Au bout du compte, la canalisation que nous projetons est capable de transporter ces 250 à 300 millions de KWh/jour supplémentaires en moyenne alors que la canalisation actuelle ne le permet pas.

Une canalisation ne s'agrandit pas, ce n'est pas comme une autoroute à 2 fois 2 voies que l'on passe à 2 fois 3 voies. On ne va pas l'enlever parce qu'elle a toute son utilité pour alimenter la région desservie.

**Corinne RINGUENOIR**

On ne peut pas connecter des réseaux à cette canalisation existante pour accueillir les KWh supplémentaires ?

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Non, l'artère du Rhône est aujourd'hui saturée.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

J'aurais une question complémentaire. Avec 150 GWh/jour, on est à quelle pression et à quelle vitesse ? Il n'y a pas que la section qui compte, il y a aussi la vitesse et la pression.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Oui, l'un étant la conséquence de l'autre. Tout cela, ce sont des pressions similaires de 67, 70 à 80 bars dans toutes les canalisations du réseau de transport français.

Augmenter la pression permet de faire passer plus de gaz naturel, mais une canalisation est construite pour une pression maximum de service que nous ne devons et ne voulons pas dépasser pour des raisons évidentes. La canalisation actuelle est dimensionnée pour ne pas dépasser 67 bars. Elle est déjà à cette pression.

**Dominique LECOUANET (Allexoise)**

J'ai compris que c'est une initiative privée. Quelle autorité va autoriser ce projet puisque ce n'est pas une commande publique ? On comprend les enjeux, enfin, moi, je pense avoir compris les enjeux, j'ai des avis dessus, mais je me pose la question : est-ce l'Europe ? Est-ce l'Etat français ? Est-ce la région ? Comment va être autorisé ce projet ? Par qui ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Cela peut être une réponse mixte de GRTgaz et de la DREAL, puisque la DREAL a forcément son mot à dire dans le circuit.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Le maître d'ouvrage est privé au sens capitalistique du terme. Notons d'ailleurs que, dans le capital de GDF Suez, l'Etat est présent à hauteur de un tiers. La commission de régulation de l'énergie, une autorité administrative indépendante, nous pousse fortement à faire ce projet.

Si vous consultez le site du ministère de l'équipement, de l'écologie et de la mer, vous verrez que ce projet est cité dans les grands projets à réaliser à l'horizon de 10 ans si les projets déclencheurs, les terminaux méthaniers, etc. se font.

C'est une maîtrise d'ouvrage privée, mais pour de tels investissements, et parlant d'énergie, les réflexions avec l'Etat sont intimement liées. Par exemple, le projet de liaison entre la France et l'Espagne est un projet porté par les 2 gouvernements, français et espagnols. GRTgaz qui a le monopole du transport en France sur sa zone de chalandise est certes une société privée, mais tout cela se fait en concertation avec les pouvoirs publics.

Pour l'aspect autorisation, je vais laisser M. Cheynel de la DREAL répondre.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

M. Cheynel donc.

**Thierry CHEYNEL, DREAL Rhône-Alpes**

Je confirme que l'Etat français approuvera les dispositions du projet s'il est décidé. Il sera décidé après avis de la CRE, la commission de régulation de l'énergie, puisque cette commission

intervient en tant que régulateur sur tous les problèmes de distribution et d'approvisionnement en énergie.

**Une participante**

Est-ce que le danger ne sera pas supérieur avec un plus haut débit, parce que c'est un gaz mortel en fait ? S'ils ne le font pas avec un plus gros débit, c'est qu'il y a une raison. De plus, le détroit de Gibraltar va disparaître. Il se rétrécit, vous ne pourrez plus passer. Il n'y aura plus de Méditerranée, paraît-il, dans quelques années.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je voulais préalablement demander à Madame Lecouanet si elle était satisfaite de la réponse.

**Dominique LECOUANET**

Oui, j'ai reçu la réponse que j'espérais.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Madame a posé, impromptu, une question, mais il y avait une question devant aussi.

**Une participante**

Je demandais s'il n'y avait pas plus de risques avec un haut débit parce que c'est un gaz mortel. Est-ce qu'il n'y a pas de risques plus importants de fuite ?

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Merci, Madame, de cette question, merci de votre fidélité, vous étiez présente à la réunion d'Eurre, je m'en souviens bien. Non, le gaz naturel n'est pas un gaz toxique. S'il y a une fuite de gaz naturel sur un réseau de transport, chose très très rare, le gaz naturel plus léger que l'air, non corrosif, non toxique, s'échappe à l'air libre et il n'y a aucun risque pour l'environnement. Non, le gaz naturel n'est pas un gaz mortel, je l'affirme haut et fort.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur.

**Guy VIGLIOCCO, adjoint à Alex**

Pourrait-on revoir le tracé supposé, le passage de la réserve, s'il vous plaît ?

Je vois les deux flèches. Je me demande pourquoi on n'est pas passé côté Crest puisqu'on a encore du passage côté Crest et on est en dehors de la réserve.

### **Un participant**

Pourquoi n'a-t-on pas profité des travaux du TGV pour inclure ces travaux ? Pardonnez-moi l'humour, mais ce n'est pas dans les tuyaux depuis hier.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Messieurs de GRTgaz.

### **Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Je passe la parole à mon collègue, Claude Courtin, qui travaille sur la recherche de tracé. Pourquoi n'est-on pas passé plus près de Crest ? Je répondrai ensuite pour le TGV.

### **Claude COURTIN, GRTgaz**

On n'est pas passé plus près de Crest parce qu'il faut que l'on se tienne à 500 mètres minimum du TGV. Si vous vous mettez à 500 mètres du TGV, vous tombez dans toutes les habitations proches de Crest.

### **Guy VIGLIOCCO, adjoint à Alex**

Si on est sur la limite, on doit être bon. Théoriquement, à 500 mètres, vous êtes bon sur la limite. Pourquoi ne se met-on pas sur la limite ?

### **Claude COURTIN, GRTgaz**

Parce que c'est urbanisé maintenant. Entre le TGV et Crest, il n'y a pas de passage possible.

### **Guy VIGLIOCCO, adjoint à Alex**

Il y a beaucoup plus de 500 mètres.

### **Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Dans cette zone-là, l'habitat est certes diffus, mais très dense. Un des premiers principes directeurs pour passer une infrastructure comme celle-là, c'est de s'éloigner des habitations et des endroits où les habitations vont pousser. C'est bien l'urbanisation qui nous conduit à ne pas passer à cet endroit-là.

**Claude COURTIN, GRTgaz**

On évite les zones constructibles.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Vous n'êtes pas convaincu du tout.

**Guy VIGLIOCCO, adjoint à Alex**

Moi, je dis que c'est possible.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Plus au Nord, la canalisation actuelle croise le TGV à plusieurs reprises. Cela veut dire qu'à un moment, on est à une distance qui n'est pas nulle en effet, il y a l'épaisseur du talus. En plan, elle est nulle.

**Abel BONI**

Du côté Crest, je veux bien qu'il n'y ait pas de passage, mais entre les tracés du TGV qui est en pointillés, je pense...

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Non.

**Abel BONI**

D'accord, je m'excuse. Je voudrais poser une autre question à GRT. Il existe un pipeline de diamètre 900 qui n'est pas utilisé. Tout à l'heure, j'ai entendu dans la projection qu'il était en mauvais état. Est-ce qu'il n'y a pas une solution technique pour tuber ce tuyau existant afin de le réutiliser ?

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Notre objectif fondamental est ne pas gêner l'urbanisation. On tient compte des projections annoncées sur le développement de l'urbanisation.

Sur l'utilisation du tube, ce n'est pas qu'il est en mauvais état. Sa vocation de transport était dédiée à des produits pétroliers et non pas à du gaz. L'une des caractéristiques du transport du pétrole, c'est que la nature même du produit à l'intérieur n'est pas forcément constante. Sa conception au départ a été faite pour des pressions plus faibles. Supposons qu'il soit en parfait état, il est trop petit

en diamètre et en épaisseur de métal pour sa fameuse pression. Si on prenait ce tube tel que, à sa pression d'aujourd'hui – 40 bars au maximum –, il faudrait qu'à côté, on pose non pas un 1200 mais un 1100. En plus, le tuber, même si je montais la pression, on arrive à quelque chose de totalement déraisonnable.

Par contre, il a été évoqué la possibilité d'utiliser sa place. 1<sup>ère</sup> réponse, il faut que le propriétaire actuel veuille bien céder sa place. Je ne répondrai pas à cette question. Aujourd'hui, je n'ai pas entendu qu'ils sont prêts à vendre l'espace puisqu'ils ont besoin de leur ouvrage. 2<sup>ème</sup> élément, de toute façon, son trajet, au regard des dimensions du tube aujourd'hui et des règles de sécurité qui aujourd'hui sont plus importantes qu'auparavant, je serais obligé de sortir de sa trajectoire : vous arrivez à une situation où il faut carrément étudier un nouveau tracé. J'essaie de répondre au mieux à votre question.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Etes-vous satisfait de la réponse ?

### **Abel BONI**

Techniquement, ce serait une hérésie de réutiliser ce tuyau. J'ai travaillé sur ce pipeline. C'est pour cela que je sais qu'il n'est plus en fonctionnement depuis plusieurs années. Sur la commune d'Alex, il y a quand même trois réseaux de pipelines. A 200 mètres de chez moi, il y a le pipeline qui alimente l'Otan, il y a le pipeline de gaz et le pipeline qui est abandonné pour l'instant. Et sur Eurre, il y a encore un pipeline. Donc la région a quatre réseaux de pipelines.

### **Jean-François DURAND**

La question a été évoquée tout à l'heure par M. le maire, mais je pense que la réponse a été un peu zappée, c'est sur la remise en état des sols. A priori, il y a un état des lieux primitif et un état des lieux à l'issue des travaux. Mais, dans certains cas – cela s'est produit sur les canalisations qui ont été mises en place – des problèmes se déclarent plusieurs années à l'issue des travaux. Quelle est la durée pour avoir des recours sur les remises en état dans ces cas-là ?

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

La question s'adresse à GRTgaz.

### **Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Le passé rattrape toujours à un moment donné tout le monde à partir du moment où il y a des exemples qui demeurent. Néanmoins, la première chose que je peux vous dire, c'est que, si GRTgaz fait ces travaux, c'est GRTgaz qui est l'exploitant derrière : on va prendre nous-mêmes le bâton pour se faire battre. A cet égard, on tient à prendre des soins pour que cela ne se produise pas. C'est un premier préambule.

Le deuxième, on a commencé à s'intéresser à ce projet à partir de 2007. On envisage d'être en mesure de présenter quelque chose en 2010. Donc il nous faut 3 ans pour faire le descriptif de projet. Ensuite, il y a encore 2 ans d'études derrière. Pour vous dire la quantité d'études que l'on va être amené à faire.

Le but de l'opération, c'est d'arriver à la moindre gêne. Je peux vous donner après des exemples si vous souhaitez que l'on approfondisse le débat, mais je vous donne aujourd'hui l'objectif majeur qui nous anime. Je ne sais pas si je répons tout à fait à la question.

Le délai : à partir du moment où l'on est votre voisin, il n'y a pas de délai particulier. A partir du moment où il est reconnu qu'il y a une gêne, on fera en sorte que cette gêne finisse par être traitée : ce sont des relations de bon voisinage. C'est tout ce que je peux vous dire sur le sujet.

### **Jean-François DURAND**

Il y a 25 ans, lors du précédent passage du gazoduc, la remise en état des sols au niveau de l'épierreage en particulier, on est dans une zone où il y a une épaisseur de graviers assez conséquente et la profondeur de terre arable dans certains cas est très minime. Je sais que vous trieux la terre végétale d'un côté et la terre de profondeur de l'autre. Cela marche quand la profondeur de terre végétale est importante, mais quand elle est de 20 cm, cela marche moins bien.

Sur le précédent tracé, l'épierreage a été fait pendant 2 ans et puis après, on n'a plus eu aucun recours. Aujourd'hui, vous survolez la zone en hiver quand il n'y a plus de culture, vous voyez une bande d'un mètre de cailloux à l'emplacement du tracé.

Tout à l'heure, a été évoqué le problème de drainage que peut effectuer la canalisation. Dans les zones de coteaux, il y a plusieurs années après des sorties d'eau au point bas de la canalisation. Au moment de l'état des lieux, les gens ne vont pas faire de remarque puisqu'il n'y aura pas de problème. Cela peut arriver 3 ans, 5 ans voire 10 ans après. Donc il faut avoir la certitude que ces problèmes pourront être réglés sur un certain nombre d'années.

### **Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Il y a 25 ans, il n'était pas dans les habitudes de faire des études de drainage. Aujourd'hui, on les fait systématiquement pour identifier tous les réseaux avant même que l'on touche à quoi que ce soit. Je connais des endroits où l'on a laissé des traces. Dans la plaine de la Crau, on a 2 tubes qui ont été posés il y a 30 ans : aujourd'hui, on voit encore les cicatrices. En 2007, on a mis en service un autre ouvrage dans la Crau, en concertation avec le conservatoire. L'ouvrage qui a un an devrait finir par avoir moins de traces que ceux qui ont été installés il y a 30 ans. C'est vrai, Monsieur, en 25 ans, on a évolué, on dispose aujourd'hui d'outils complémentaires et d'autre part, je crois que, vous et nous, on a aussi des préoccupations qui sont plus fortes qu'à une certaine époque. Aujourd'hui, on fait en sorte de minimiser les impacts.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur.

**Jean-Michel FATON, conservateur de la réserve**

Je voudrais revenir sur ce pipeline de la société SPSE qui est rempli d'azote faute de pétrole. Avez-vous étudié cet ouvrage ? Jusqu'à quel point êtes-vous allés dans l'étude de faisabilité de faire passer du gaz naturel ? Peut-on consulter cette étude ? Cet ouvrage non utilisé a un impact relativement important sur la réserve naturelle. Il est toujours entretenu. On ne sait pas pourquoi. Est-ce que votre étude d'évaluation est consultable ?

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Comme tout propriétaire de *pipes*, depuis des années, on s'intéresse toujours aux *pipes* et aux couloirs de son voisin. Quand il a été annoncé que ce tube serait inutilisé, nous n'étions pas les seuls à nous intéresser à l'usage que l'on pourrait en faire. Donc il existe des études depuis un certain temps. Mais le fond du problème, ce n'est pas tellement ce que l'on peut en faire, déjà il faut que le propriétaire actuel (je vous signale qu'il est obligé comme tout exploitant de l'entretenir) souhaite le mettre sur le marché, ce qui n'est pas le cas.

Les études : pourquoi c'est compliqué ? A l'époque, on avait échafaudé l'idée d'utiliser des morceaux de ce *pipe* pour la distribution, pour le transport... C'est pour cela qu'il y a toute une série d'études. A partir du moment où sa dimension est inutilisable et où sa pression est inutilisable, à partir du moment où il faut sortir de son fuseau, à partir du moment où le propriétaire n'est pas vendeur, il ne sert à rien d'aller au-delà. En plus, comme il y a d'autres *pipes* à côté, je suis obligé de me tenir à des longueurs. A un moment donné, il n'est pas utile de pousser l'étude au-delà de ce qui paraît raisonnable pour savoir que la solution n'est pas, pour ce qui nous concerne, dans l'utilisation de ce *pipe*. Je peux fournir aujourd'hui l'étude qui montre pourquoi Eridan ne le retient pas, mais pas l'étude de l'historique de toutes les possibilités d'usages de ce tube.

**Jean-Michel FATON, conservateur de la réserve**

J'ai entendu dire aujourd'hui – je ne l'ai pas entendu avant – que ce tube est en mauvais état. Cela m'inquiète un peu parce que la société SPSE a connu un incident dans la réserve naturelle de la Crau avec un déversement très important de pétrole dans la réserve. Quand j'entends dire qu'il y a un tube en mauvais état dans la réserve naturelle des Ramières, cela m'inquiète.

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

La notion de mauvais état est relative. Vous avez un ouvrage à l'origine qui est conçu pour une dimension. Il se trouve que, pour cette dimension-là, les contrôles qu'ils ont faits ont conclu que cela ne répondait pas, donc on déclasse. Cela veut dire que vous garantisiez toujours la sécurité, mais vous déclassez. Au départ, ils avaient un engin du type Mercedes et puis, au bout d'un moment, à l'usage, il faut passer à la 2CV parce que les performances ne sont plus au rendez-vous. C'est cela que l'on appelle, pour un industriel, en mauvais état : en mauvais état au regard de la mission qui était attendue à l'origine. Donc il est déclassé (on baisse sa performance).

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Si je peux me permettre, j'ai l'impression que cette question se pose aussi à la DREAL qui assure le contrôle du tuyau.

**Thierry CHEYNEL, DREAL**

Je vais essayer de répondre, mais je ne suis pas spécialiste du tout du contrôle des tuyaux. Il existe des contrôles réguliers de toutes les canalisations qui sont exécutés par la DREAL, anciennement la DRIRE. Le rôle de l'Etat est d'assurer la sécurité des conduites et donc de faire en sorte que les risques d'incident sont les moins élevés possibles.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

J'ai entendu la question de M. Faton et la réponse de M. Connangle qui disait : ce tuyau est peut-être déclassé, il n'est peut-être pas aussi résistant. Comme il traverse la réserve, on peut se poser la question, et donc vous posez la question, mais on n'attend pas forcément une réponse ce soir puisque vous venez de dire vous-même que vous n'êtes pas spécialiste de la question.

De même, je rappelle que M. Connangle a dit qu'il avait fait une étude et qu'il la rendrait publique. Il ne s'agit pas forcément de rendre publiques toutes les études que vous avez faites sur tous les sujets, mais sur cette question de la réutilisation du tuyau de gaz qui est vide... La question a déjà été posée à Eure il y a 2 mois et demi. Je me permets de rappeler la réponse donnée par GRTgaz, qui promettait une étude pour la fin septembre.

**Thierry CHEYNEL, DREAL**

Je vais utiliser un joker pour ce soir et apporter à la commission la réponse exacte sur l'état de la conduite en ce qui concerne l'analyse des services de l'Etat sur ce sujet.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci, je précise que nous la rendrons publique sur notre site. Elle sera donc disponible pour chacun d'entre vous et pour M. Faton qui s'inquiète à juste titre d'un tuyau qui n'est pas forcément extraordinairement solide, je n'en sais rien. S'il y a eu un problème dans la Crau, peut-être peut-il y en avoir ailleurs. En tous les cas, la question est posée, la réponse va être apportée par la DREAL, nous la rendrons publique et tout le monde sera au courant de ce qu'il en est.

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Si vous le permettez, je ne voudrais pas laisser planer le doute. Ce n'est pas que je veuille prendre la défense de SPSE. Un matériel est conçu pour une certaine dimension. Il peut très bien pour des tas de raisons, à un moment donné, ne plus satisfaire sa condition d'origine. On peut donc légèrement baisser son usage. Je défends SPSE au sens où c'est certainement un exploitant prudent

et raisonnable. Aujourd'hui, il me paraît inconcevable de laisser suspecter qu'en douce, SPSE viendrait mettre en service un *pipe* défectueux. Je suis intimement convaincu qu'ils ne mettront jamais rien en exploitation sans les autorisations nécessaires. Effectivement, c'est un tube, parce qu'il n'est pas tout jeune, parce qu'il a travaillé pendant suffisamment de temps, il a rendu de grands services, on peut s'attendre à ce qu'il soit un peu inférieur à sa performance d'origine et, tout simplement, par précaution. C'est inconcevable de laisser sous-entendre qu'un exploitant pourrait être irresponsable.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Bien entendu, il est hors de question qu'un exploitant quel qu'il soit, que ce soit SPSE ou GRTgaz, soit considéré comme irresponsable. Il est hors de question d'imaginer que la DREAL n'assure pas le contrôle des canalisations qui passent tout le long du Rhône et dieu sait s'il y en a, vous le savez aussi bien que moi.

Simplement, à Eurre, le 17 juillet, une question a été posée par quelqu'un dans la salle : pourquoi n'utilise-t-on pas le tuyau qui est vide au fond de mon terrain ? A cette occasion, GRTgaz a dit : « je vais rendre publique l'étude pour la réalisation pour fin septembre. » On a pris acte que vous ne vous prononciez pas sur la qualité de ce tuyau.

Seulement, je note quand même que la SPSE a eu le 7 août de cette année un petit pépin du côté de Saint-Martin-de-Crau. Il se trouve que Saint-Martin-de-Crau, c'est aussi le début du tuyau qui est projeté par GRTgaz, c'est le hasard, et du tuyau qui existe déjà d'ailleurs. Je crois que le ministre de l'environnement a déclaré *urbi et orbi* puisqu'il est allé sur place immédiatement qu'il y aurait un contrôle systématique de tous les tuyaux qui partaient de Saint-Martin-de-Crau, donc notamment le tuyau qui traverse la réserve des Ramières. Donc, moi, je posais simplement la question : où en est-on ? Finalement, la DREAL a promis que, d'ici peu de temps, elle apporterait une réponse. Voilà l'état du débat, je n'ai pas remis en doute la fiabilité des tuyaux de la SPSE ni le fait que vous aviez dit qu'ils n'étaient pas éventuellement fiables, ce n'est pas du tout cela.

### **Jean-Michel FATON, conservateur de la réserve naturelle**

Moi, je ne dis pas cela. En fait, il y a 3 tuyaux de la SPSE dans la réserve naturelle. Il y en a qui est très gros, qui fait 40 pouces, qui va en Allemagne. Il y en a un 2<sup>ème</sup> qui est plus petit qui va à Feyzin et le dernier qui n'est pas utilisé pour l'instant. Je tenais à raconter l'histoire qui concerne la réserve naturelle de Crau puisque c'est un collègue à moi qui a constaté un matin de bonne heure que le tuyau fuyait. Il y a eu un déversement de 4 000 m<sup>3</sup>. Ce qui est quand même paradoxal, c'est que c'est l'agent de la réserve naturelle qui a prévenu la société du pipeline qu'il y avait une fuite. Et ce n'était pas une petite fuite ! Tout le monde a vu les images sur Internet, c'était un vrai geyser ! Quand même il y a un problème. Moi, je veux bien que tout le monde prenne ses responsabilités et soit sérieux dans son travail, mais là, on a constaté réellement qu'il y avait un problème de sécurité, qui a touché une réserve naturelle. Comprenez bien que, moi, je suis sensible à ce qui s'est passé sur la réserve naturelle nationale de Crau.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je crois que l'on peut passer à une autre question. Madame.

**Une participante**

Est-ce qu'il y a des moyens de détecter ce genre de fuite comme celle qu'il y a eu à Crau ? Est-ce qu'il y a des systèmes de détection s'il y a une perte de débit au sein d'un tuyau ?

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

C'est une question qui a été posée aussi à Eurre : que fait-on en cas de fuite ? Je propose que l'on ait le même style de réponse. Je vais passer la parole à mon collègue qui est l'exploitant local qui va témoigner très concrètement de ce que l'on fait en cas de fuite.

S'il y a le même incident que ce qu'il y a eu dans la Crau, cela n'a rien à voir, notamment sur le plan écologique. Le gaz naturel va partir dans l'air, il n'y a pas d'épandage dans le sol, il ne s'accumule pas en point bas, il n'y a pas de dégâts écologiques équivalents au geyser dont vous parliez, M. Faton, même si je vous vois douter.

Que fait-on en cas de fuite sur ce type d'ouvrage ? Je vais passer la parole à Jacques Fayollet, notre responsable local.

**Jacques FAYOLLET, GRTgaz**

Je suis le responsable d'exploitation des réseaux de transport de gaz haute pression situés sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

S'il y a une fuite de gaz, cela s'entend. Compte tenu des pressions et des débits qui existent dans les canalisations, on entend le bruit, il y a l'odeur. Nos centres de surveillance pour le secteur sont basés sur Lyon : pour qu'ils détectent une perte de débit, il faudrait une rupture totale de la canalisation. D'abord, il ne peut pas y avoir de fuite par elle-même d'une canalisation de transport. La majorité des accrochages sur canalisation avec fuites sont causés par des contacts d'engins de chantier sur l'ouvrage.

Après, la première des choses à faire, c'est de prévenir le centre de surveillance régional. C'est un tiers qui le fait bien souvent, et bien souvent le conducteur de l'engin qui a accroché la canalisation. Immédiatement sont déclenchés les services de secours qui mettent en place un périmètre de sécurité, qui assure la sécurité des personnes et des biens à des distances que les services de l'Etat connaissent bien au niveau du Codis, qui sont définies en parallèle avec les études de sécurité.

Après, que va-t-il se passer ? On va intervenir. A partir du moment où la sécurité des personnes et des biens est assurée, on ne va pas fermer un robinet de gaz comme on ferme de l'électricité. On va d'abord regarder la stratégie de réparation que l'on va pouvoir mettre en place pour éviter un sur-accident. Couper le gaz sur une commune, cela peut être parfois plus dangereux que de conserver

une fuite, même enflammée pendant 24, 48 heures ou 72 heures éventuellement, le temps que l'on mette en place la réparation. Fermer le gaz naturel dans une ville entière, c'est passer chez tous les particuliers pour vérifier que tous les robinets ont été fermés avant de remettre le gaz.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Est-ce que vous avez la réponse ?

**Une participante**

Oui.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Est-ce qu'il y a d'autres questions encore ? L'heure avance, mais nous avons la nuit devant nous. Oui, Monsieur.

**Un participant**

Je voulais savoir s'il était possible de profiter de ces travaux pour inclure d'autres possibilités de poser d'autres conduites au niveau local ou même au niveau régional. Est-ce qu'il y a une concertation au niveau de la pose de lignes électriques, d'égouts ou d'autres travaux ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

D'abord GRTgaz.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Tout est possible. On nous a parlé de fibre optique plus au Sud. Nos confrères de RTE plus au Sud aussi ont un projet de ligne électrique 60 000 volts. Les équipes projet sont en train de se rapprocher pour se parler. Je réponds que tout est possible. Après, comme on le disait tout à l'heure, il y a la question des effets dominos : il faut se tenir à certaines distances. Il ne faut pas que l'électricité corrode la canalisation. Moyennant certaines précautions techniques, réglementaires et économiques, tout est possible. Parlons-nous, si vous êtes vous-même porteur d'un projet, pourquoi pas ?

Plus généralement, il est singulier de constater qu'en France notamment, chaque fois que l'on parle d'un projet d'aménagement, on parle impacts et menaces. Nous avons la prétention de croire qu'un projet comme celui-là peut être aussi un levier pour des synergies, pour dynamiser, aider, contribuer au développement économique local. Pourquoi ne pas profiter d'un projet comme celui-là, de ses modalités de terrassement, de la matière grise qui est mobilisée autour de cela, pour travailler ensemble aux bénéfices ?

Je vais donner juste un exemple. Lorsqu'on a commencé l'étude d'impact, certaines associations nous ont dit : « Relever l'état de la faune et de la flore sur 200 kilomètres et sur un fuseau de cette largeur, c'est un travail scientifique phénoménal. Nous, associations, nous n'avons pas les moyens de le faire. Est-ce que vous nous communiqueriez les données ? » Je dirais presque : cela ne coûte rien, si ce n'est un accord, une convention, etc. Voilà un exemple de retombée sur l'économie locale.

Autre exemple dans le même registre, un maire doit faire pour son PLU l'état de la faune et de la flore, un peu ce que l'on fait sur l'étude d'impact : on va lui remettre nos données sur sa commune.

Si on termine la réunion ici, je crois important de dire au moins une fois par réunion, si ces messieurs de la CPDP le permettent, qu'un tel projet n'est pas uniquement une menace, c'est aussi un levier pour l'économie locale. Pour cela, mesdames et messieurs les élus, il faut que l'on se parle, il faut que l'on se mette autour d'une table pour voir comment on peut maximiser les profits pour l'économie locale, étant entendu que, de toute façon, il y a des retombées fatales sur l'hôtellerie, la restauration, les déplacements, la main d'œuvre locale, etc. Si l'on met nos imaginations ensemble, 1 + 1 peut faire 3.

### **Pierre GERVASON, CPDP**

Voilà une très belle conclusion à un débat qui a été pas mal. On a parlé d'énormément de choses, de biotopes, de la géostratégie, du local, des implications diverses. S'il n'y a plus de questions, nous remercions M. le maire, les élus, les habitants qui se sont déplacés pour alimenter le débat, MM. Cheynel, Charnay et Faton qui ont amené des réponses et qui apporteront des compléments par la suite, tout GRTgaz et les sous-traitants qui ont permis, nous l'espérons, en tant que débat public, d'apporter non seulement des réponses, mais éventuellement des réponses différées à d'autres questions qui pourront être posées par la suite. Nous vous remercions tous.

J'ai deux précisions à vous indiquer. Nous avons prévu des rafraîchissements à l'extérieur, ou à l'intérieur parce qu'il fait nuit. D'autre part, vous avez trouvé sur les sièges ces petits papillons « bilan carbone ». Nous avons une étude complémentaire qui permet de juger quel est l'impact des déplacements des personnes qui sont venues dans le cadre général de bilan effet de serre. Je vous rappelle les prochaines réunions : Rovaltain INED à Valence le 19 sur la thématique des enjeux économiques, Lapalud salle des fêtes le 8 octobre sur la thématique agriculture, Tersanne le 14 octobre sur la thématique géostratégie, Montboucher-sur-Jabron le 22 et les réunions de conclusion auxquelles vous êtes bien sûr conviés le 5 novembre à 19 heures à Valence et le 6 novembre à 19 heures à Avignon. Tous les renseignements sur ces opérations se trouvent dans la lettre d'information de la CPDP. Merci beaucoup, bon retour et bonne soirée.

### **Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Merci.

*Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :*

Denis CORNILLON, 22, 23, 24

M. Cariot, 1

Dominique LECOUANET, 31, 32

Madame Lecouanet, 32

Jean ROUDOT, 24, 25, 27